



NSC GROUPE

SPÉCIALISTE DE L'ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL

Rapport Financier 2025

SOMMAIRE

- 03 |** Attestation du rapport financier annuel
-
- 03 |** Rapport de gestion du Conseil d'Administration
-
- 04 |** Tableau des résultats financiers des cinq dernières années
-
- 12 |** Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise
-
- 15 |** Documents comptables annuels au 31 décembre 2025
-
- 16 |** Comptes consolidés établis selon le référentiel ANC n° 2020-01
- Bilan consolidé
 - Compte de résultat consolidé
 - Annexe aux comptes consolidés
-
- 40 |** Comptes sociaux
- Bilan au 31 décembre 2025
 - Compte de résultat
 - Projet d'affectation du résultat
 - Tableau de financement
 - Annexe aux comptes sociaux
-
- 58 |** Rapports des Commissaires aux Comptes
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
 - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
-
- 64 |** Informations juridiques et administratives
-
- 69 |** Historique du Groupe

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

(Article 222-3-1 du Règlement Général de l'AMF)

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau financier de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.



Vincent SCHALCK
Président du Conseil d'Administration

Guebwiller, le 09 avril 2026

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale pour vous soumettre les comptes de NSC Groupe clos le 31 décembre 2025 et vous rendre compte de la marche des affaires dans les filiales du Groupe.

ÉVOLUTIONS DU GROUPE NSC EN 2025

Rentabilité d'exploitation préservée malgré la baisse des commandes reçues par FTY :

- Malgré le net ralentissement des entrées de commandes du secteur Fiber to Yarn en 2025, le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice a bénéficié des carnets bien garnis de début d'année et s'inscrit en hausse de 2% vs. 2024. Dans ce contexte de baisse des commandes, un plan d'économie a été engagé chez N. Schlumberger dès le deuxième semestre 2025.
- Le résultat d'exploitation a progressé de 3% par rapport à 2024, s'établissant à 4 490 K€ grâce :
 - Au maintien de la rentabilité de FTY malgré la baisse de machines facturées par Seydel en 2025,
 - À une progression significative du résultat, multiplié par quatre, généré par Monomatic qui a continué à bénéficier d'entrées de commandes importantes facturées sur l'exercice,
 - Au redressement de la marge brute de la Fonderie qui a largement compensé la baisse de 5% de la facturation de l'exercice,
- La marge brute d'autofinancement s'établit à 5,3 M€ contre 5,6 M€ en 2024.

Forte progression des fonds propres à fin 2025 :

- L'augmentation du résultat courant et la forte plus-value sur la cession du site de Fort Mill par NSC USA ont permis d'enregistrer un résultat net de 8,1 M€. La part des capitaux propres au 31 décembre représente ainsi 57% du total du bilan à la fin de l'exercice.
- En contrepartie, la position de trésorerie s'établit à 22,6 M€ dont 7,8 M€ de disponibilités.
- Le besoin en fonds de roulement a diminué de 14% par rapport à fin 2024.
- Le désendettement bancaire moyen-terme s'est poursuivi avec 4,8 M€ remboursés sur l'exercice.

Désengagement total de NSC USA avec la vente du site réalisée le 17 avril 2025 :

- Le site de Fort Mill a été vendu pour un prix net de 6,5 M\$ à la régie locale de distribution de gaz.

Réduction du capital social de NSC Groupe intervenue le 18 juin 2025 :

- Le capital social de NSC Groupe a été réduit de 710 784 € suite à l'annulation des 44 424 titres auto-détenus. Le capital social s'élève ainsi à 6 672 048 € à la clôture.

PERSPECTIVES POUR 2026

Au 1er janvier 2026, les carnets de commandes de machines s'élèvent à 24,6 M€, en baisse de 20,3 M€ soit -45% par rapport à la même période l'année passée compte tenu de la très forte réduction des prises de commandes de N. Schlumberger et de l'absence de commandes reçues pour Seydel. A contrario, SATM bénéficie d'une situation favorable grâce à une commande de 12,9 M€ reçue en septembre dernier et livrable sur 2026 et sur 2027. Le carnet de commande de Monomatic est en légère progression à fin 2025 par rapport à fin 2024.

Compte tenu de la baisse des entrées de commandes du secteur Fiber to Yarn en 2025 et du ralentissement d'activité observé à la Fonderie sur le dernier trimestre, le groupe devrait enregistrer cette année un chiffre d'affaires en retrait. Le niveau d'activité de Monomatic devrait rester très satisfaisant compte tenu des efforts de développement réalisés depuis 2 ans et d'un carnet de commande bien garni à fin 2025.

Un plan d'économie a été engagé chez N. Schlumberger dès le 2e semestre de l'année passée et un plan de développement commercial a été lancé au 4e trimestre à la Fonderie.

Tous ces efforts devraient permettre de réaliser un résultat d'exploitation à l'équilibre tout en conservant les investissements prévus sur l'exercice.

Après un creux conjoncturel lié pour une part significative à la politique commerciale des Etats-Unis, nous avons anticipé une reprise des commandes chez N. Schlumberger au 2e semestre sachant que les demandes d'offres client sont mieux orientées depuis le début de l'année. Les événements récents (conflit avec l'Iran) ne devraient pas avoir d'impact majeur si celui-ci trouve une issue rapide.

La trésorerie, dont le niveau a progressé de 3,9 M€ par rapport l'année passée, permettra largement d'assurer la continuité d'exploitation sur l'exercice

COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont établis conformément au règlement ANC n° 2020-01.

Le chiffre d'affaires consolidé d'un montant de 72,3 M€ est en légère hausse par rapport à 2024 compte tenu des variations suivantes :

- Une augmentation de 1 % du chiffre d'affaires de Fiber to Yarn grâce à des facturations en hausse de 20 % chez SATM qui bénéficiait en début d'année de carnets de commande bien garnis. Cette hausse a permis de compenser la contreperformance de Seydel qui n'a vendu qu'un équipement neuf sur l'exercice 2025. N. Schlumberger enregistre un chiffre d'affaires en baisse de 2% suite au ralentissement des commandes observé sur le deuxième semestre.
- Un repli de 5% du chiffre d'affaires de Fonderie Schlumberger ; le ralentissement des entrées de commandes constaté depuis 2024 s'étant poursuivi sur l'exercice,

- Une hausse de 32% du chiffre d'affaires de Monomatic qui a bénéficié d'entrées de commandes importantes facturées sur l'exercice. Par ailleurs, l'exercice 2024 intégrait la vente pour 557 K€ d'une machine précédemment immobilisée enregistrée en Autres produits d'exploitation,

Le résultat d'exploitation a progressé de 3% par rapport à 2024, s'établissant à 4 490 K€ :

- Un profit d'exploitation de 5 085 K€, soit 9,1% du chiffre d'affaires, a été enregistré par le secteur Fiber to Yarn,
- Une perte de 294 K€ a été enregistrée par la Fonderie Schlumberger compte tenu du ralentissement des entrées de commande sur le deuxième semestre, compensé par un mix des ventes favorable en début d'année et un contrôle des coûts strict,
- Monomatic a enregistré une hausse significative de son résultat d'exploitation à 751 K€ grâce à l'augmentation des volumes, l'offre accrue de services proposés et facturés aux clients, ainsi que la maîtrise des coûts de production,

Un bénéfice net de 8 061 K€ a été constaté sur l'exercice. Les variations du compte de résultat sont les suivantes :

- La constatation d'une charge financière nette de 180 K€ en diminution de 29 % par rapport à 2024 compte tenu de la baisse des montants restant à rembourser,
- Le résultat exceptionnel de 5 523 K€ est lié pour l'essentiel à la plus-value de cession du site de Fort Mill en avril 2025,
- Une charge nette d'impôts de 1 773 K€ provenant essentiellement de la plus-value de cession du site de Fort Mill.

Les capitaux propres part du groupe à fin 2025 s'établissent à 43,4 M€ et représentent 57% du total du bilan contre 47% à la fin de l'année précédente.

La trésorerie nette des dettes financières à moins d'un an s'établit à 19,8 M€ à fin 2025 contre 12,5 M€ à fin 2024 compte tenu de l'encaissement du produit de cession du site de Fort Mill et de la baisse du BFR de 1,7 M€.

INTÉGRATION FISCALE

La société NSC Groupe SA s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe en application des dispositions de l'article 223 A du CGI à compter du 1er janvier 1997. Cette intégration fiscale concerne les sociétés françaises : Monomatic, Fonderie Schlumberger et N. Schlumberger.

Le report déficitaire global de ce groupe d'intégration fiscale s'élève à 58,9 M€ au 31 décembre 2025 et a été diminué de 2,5 M€ par l'imputation de déficits sur le résultat fiscal d'ensemble bénéficiaire.

PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques auxquels est exposé le groupe sont liés aux performances techniques et de production souhaitées par les clients et contractées par les sociétés du groupe.

Le groupe apprécie ces risques au niveau de la maison mère qui donne son accord lorsque les termes des contrats engageant les sociétés s'écartent des limites définies. Il considère que ces risques sont maîtrisés et convenablement retranscrits dans les comptes.

A l'exception de Fonderie Schlumberger, les sociétés du groupe sont exposées de façon modérée aux risques de prix, certaines fournitures telles que les composants électroniques pouvant peser sur les prix de revient des équipements vendus. Afin d'éviter tout risque significatif de hausse de coût non répercutée, la durée de validité des offres commerciales a été réduite dès l'été 2021 et les règles de chiffrage revues afin de tenir compte de la tendance haussière des coûts. Fonderie Schlumberger sécurise ses achats d'électricité sur une base annuelle et intègre des clauses d'indexation trimestrielles du prix de l'acier pour la quasi-totalité des contrats commerciaux afin de répercuter, dans ses facturations, les variations du coût de la matière première.

S'agissant des risques de crédit, N. Schlumberger et Fonderie Schlumberger disposent de contrats individuels qui les couvrent contre les risques d'impayés par une assurance-crédit souscrite auprès de la Coface. Par ailleurs, les affaires commerciales importantes à l'exportation sont le plus souvent sécurisées par des lettres de crédit dont les termes sont validés par les services financiers de NSC Groupe préalablement à la prise des commandes.

Le risque de liquidité expose essentiellement les sociétés du groupe qui détiennent des avoirs financiers importants soumis au risque de non retrait possible à court terme de tout ou partie des placements déposés dans des établissements bancaires ou financiers. NSC Groupe est la société potentiellement la plus exposée au sein du groupe. Afin de limiter ce type de risque, le service financier de NSC Groupe évalue régulièrement la notation des supports financiers et des établissements qui en sont les dépositaires. Par ailleurs, la totalité des placements dans le groupe est réalisée sur des supports à risque réduit de type OPCVM monétaire, certificats de dépôt ou équivalent.

L'exposition des sociétés du groupe au risque de trésorerie est limitée aux seules opérations en devises, et pour NSC Groupe, à l'utilisation ponctuelle d'instruments dérivés pour couvrir les risques de taux sur emprunts bancaires. Les risques de change relatifs aux affaires commerciales significatives sont couverts ponctuellement par chaque société du groupe lorsque les flux nets de trésorerie peuvent entraîner une exposition en devise.

Les sociétés du secteur NSC Fiber to Yarn sont également exposées aux aléas géopolitiques. Une part très conséquente de leur facturation est réalisée notamment en Chine et en Turquie.

Le conflit Russo-Ukrainien n'a donné lieu à aucune incidence particulière en 2025 et ne devrait pas en avoir sur 2026.

Le conflit Iranien fait peser des incertitudes pour l'économie mondiale avec un risque d'augmentation du prix de l'énergie. A la date de rédaction de ce rapport, aucune incidence particulière n'a été identifiée d'autant plus que la situation économique de la zone Turquie, Moyen Orient était déjà dégradée en 2025, ce que NSC avait intégré dans ses projections pour 2026.

PRISES DE PARTICIPATIONS DE L'EXERCICE

Aucune prise de participation n'a été réalisée durant l'exercice.

INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS DU GROUPE

NSC PACKAGING

La liquidation Pakea, sortie du périmètre de consolidation le 26 mai 2021, a été prononcée le 13 mars 2024. Les titres et créances détenus sur cette filiale ont par conséquent été comptabilisés en charges de l'exercice 2024 et les dépréciations afférentes intégralement reprises pour un montant équivalent.

FONDERIE SCHLUMBERGER

Cette société fournit des pièces de fonte brutes ou usinées en petites séries notamment aux secteurs des machines textiles, du transport, de l'éolien et du mobilier urbain.

Le chiffre d'affaires est en repli de 5% par rapport à 2024 et traduit le ralentissement des entrées de commandes constaté dans de nombreux secteurs d'activité depuis l'été 2025.

Le chiffre d'affaires s'est ainsi élevé à 7,2 M€ contre 7,6 M€ en 2024 et une perte nette de 0,3 M€ a été enregistrée sur l'exercice contre une perte nette de 0,6 M€ en 2024, le ralentissement des commandes ayant été compensé par un mix des ventes favorable en début d'année et un contrôle des coûts strict.

NSC FIBER TO YARN

NSC Fiber to Yarn propose des lignes complètes destinées au peignage et à la préparation à la filature des fibres longues, sous les marques Cognetex, N.Schlumberger, Seydel et Sant'Andrea Textiles Machines (SATM).

N.Schlumberger

Contrairement à la situation de crise d'une partie du marché du textile, la société a bénéficié sur 2024 et 2025 d'une bonne activité. Les machines pour la transformation de la laine représentent 71% de notre chiffre d'affaires alors que le marché de l'acrylique reste difficile.

Toutefois, les élections américaines, conjuguées aux tensions commerciales initiées par les États-Unis, ont entraîné un net ralentissement des prises de commandes.

Sur le plan industriel, les efforts sur la maîtrise du planning et des approvisionnements nous ont permis de maintenir un taux de service satisfaisant.

La société n'a connu aucun retard significatif de facturation en fin d'exercice. Le chiffre d'affaires est en léger retrait par rapport à 2024, avec une rentabilité maintenue et maîtrisée. Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève ainsi à 36,0 M€ contre 36,7 M€ en 2024 et le résultat net s'élève à 3,6 M€ contre 3,7 M€ en 2024.

La société Seydel, située en Allemagne, filiale de N. Schlumberger, a connu un ralentissement très marqué des commandes en 2025 et n'a enregistré qu'une vente d'équipement neuf sur l'ensemble de l'exercice. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 1,6 M€ et une perte nette de 0,1 M€.

La société SATM, également détenue par N. Schlumberger, est évoquée ci-après.

N. Schlumberger, et ses filiales, est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation de NSC Groupe depuis le 16 mars 2015.

SATM

Cette société, détenue à 100% par N. Schlumberger depuis novembre 2020, disposait, en début d'exercice, d'un carnet de commandes satisfaisant, ayant permis de générer un chiffre d'affaires en progression par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est ainsi établi à 17,9 M€ contre 15,0 M€ en 2024. Compte tenu des efforts d'organisation et des hausses de prix engagés dès 2023, la société a enregistré un bénéfice net de 1,2 M€, contre un bénéfice net de 0,7 M€ en 2024. Le lancement de l'étireur ELVO a permis à SATM de recevoir d'une commande chinoise à hauteur de 12,9 M€ en 2025 qui sera livrée en 2026 et 2027.

MONOMATIC

Monomatic est spécialiste de solutions d'enroulage et de déroulage de matériaux d'emballage à base principalement de carton. Elle développe par ailleurs des lignes complètes de transformation de nappes techniques et composites.

Le chiffre d'affaires de l'exercice a enregistré une hausse de 32% pour atteindre 8,3 M€.

Un bénéfice net de 0,8 M€ a été constaté en 2025 contre 0,4 M€ en 2024. Cette forte progression a été soutenue par la politique de développement de nouvelles gammes de machines permettant de dérouler des bobines plus larges avec une meilleure rentabilité.

AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE

SCI Florimmo

La SCI Florimmo a acquis début 2019 en crédit-bail un espace immobilier de 1500m² au rez-de-chaussée du bâtiment Le « Louvre » à Guebwiller et le louait à la société L'Atelier Fitness (AFS) qui y exploitait une salle de sports depuis l'été 2019. AFS a été placée en liquidation judiciaire le 10 septembre 2024 avec arrêt d'activité. Les locaux ne sont plus exploités depuis cette date. Un mandat de cession a été confié à des agents immobilier mi 2025.

Une dépréciation de 302 K€ a été comptabilisée afin

d'aligner la valeur nette comptable du local de Florimmo sur sa valeur de marché.

Filiales commerciales

NSC USA a arrêté ses activités commerciales mi-juillet 2024 et les quatre salariés ont tous quitté l'entreprise à fin août 2024. La vente des pièces de rechanges des entités de Fiber to Yarn est assurée depuis l'Europe avec un agent commercial local.

Suite à l'arrêt de production le site de Fort Mill a été vendu en avril 2025 pour un prix net de 6,5 M\$ à la régie locale de distribution de gaz. Cette filiale dégage ainsi un bénéfice de 4,1 M€ contre une perte de 0,1 M€ en 2024.

COMPTES SOCIAUX DE NSC GROUPE

NSC Groupe a pour vocation de diriger l'activité industrielle, commerciale et financière du groupe. Ses recettes d'exploitation sont assurées par une contribution des sociétés industrielles du groupe et par la facturation de prestations de services et de loyers aux différentes sociétés concernées. Ses charges d'exploitation correspondent aux coûts des fonctions centralisées.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2025 s'élève à 1,5 M€ en hausse de 12 % suite au reclassement des refacturations des charges locatives en chiffre d'affaires et non plus en transfert de charges.

La société a enregistré une perte nette de 1,0 M€ contre un bénéfice net de 7,2 M€ en 2024. Cette forte variation est essentiellement liée aux dividendes constatés en 2024 à hauteur de 6,0 M€ dont 5,6 M€ sur N. Schlumberger et 0,4 M€ sur NSC USA et à la reprise de dépréciation sur les titres de NSC USA pour 1,3 M€. Il n'y a eu aucun dividende versé par les filiales en 2025.

Les dépenses visées à l'article 223 quater du C.G.I se sont élevées à 8 689 € avec un impôt correspondant de 2 172 €. Toutefois l'impôt en question ne sera pas totalement acquitté compte tenu de l'imputation partielle de déficits reportables sur le résultat fiscal d'ensemble.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, les échéanciers des créances clients et dettes fournisseurs échus au 31 décembre 2025 sont les suivants (en €) :

	Article D.441 I. 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I. 1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	5	416				16	19	416				7
Montant total des factures concernées (€ TTC)	3 234	6 617	1 441	0	6 311	14 368	124 925	46 462	0	7 388	6 595	60 445
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (€ TTC)	0,4%	0,9%	0,2%	0,0%	0,9%	1,9%	416					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (€ TTC)	416						7,0%	2,6%	0,0%	0,4%	0,4%	3,4%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						15					
Montant total des factures exclues (€ TTC)	0						13 377					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours						Délais contractuels : 30 jours					

Affectation des résultats

Il est proposé d'affecter en totalité la perte de l'exercice de 955 553,13 € au compte report à nouveau antérieur de -16 091 508,11 €. Le report à nouveau s'élèvera après affectation à -17 047 061,24 €.

Compte tenu de l'amélioration des résultats constatée depuis 2023, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de 1,25 € par action prélevé en totalité sur les « Autres réserves » soit 521 253,75 €.

En conséquence, l'affectation proposée à l'Assemblée générale, qui approuvera les comptes de l'exercice 2025, sera la suivante :

Report à nouveau antérieur	-16 091 508,11 €
Résultat de l'exercice	-955 553,13 €
Report à nouveau après affectation du résultat	-17 047 061,24 €
Dividende prélevé sur les autres réserves	-521 253,75 €

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des 3 derniers exercices sont mentionnés ci-après :

Exercice	Nominal de l'action	Dividende	Montant éligible	Montant non éligible à l'abattement art.158 CGI
2022	€ 16,00	0,00	0,00	0,00
2023	€ 16,00	0,00	0,00	0,00
2024	€ 16,00	1,25	1,25	0,00

INVESTISSEMENTS

En 2025, le montant des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, hors capitalisation des frais de développement, s'est élevé à 3,5 M€, contre 1,9 M€ en 2024 et le détail par entité est le suivant :

Fiber to Yarn :

- N. Schlumberger : les investissements se sont élevés à 1,7 M€ dont la majorité portait sur le développement de la gamme 50.
- SATM : les investissements sont restés limités à 0,1 M€ et concernent principalement l'agencement de l'atelier de Novara.

Fonderie :

- Les investissements se sont élevés à 0,5 M€ dont 0,4 M€ concernent un bras manipulateur, objet d'un lease back mis en place en janvier 2026.

Monomatic :

- Les investissements se sont élevés à 1,2 M€ en 2025 dont 0,2 M€ concernent des travaux d'aménagement des locaux et 1,0 M€ de machines en crédit-bail.

ÉTUDES ET RECHERCHES

Compte tenu des activités de développement engagées et confirmées en 2025, un montant de 0,2 M€ a été activé en immobilisations incorporelles en 2025 chez N. Schlumberger et 0,5 M€ chez Monomatic.

Les projets immobilisés toujours en cours de développement à la date de clôture n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

SITUATION FINANCIÈRE DE NSC GROUPE SA AU 31 DÉCEMBRE 2025

La trésorerie de la société, nette des emprunts et dettes à moins de 1 an auprès des établissements de crédit a fortement augmenté à 9,9 M€ contre 5,2 M€ à fin 2024 compte tenu de la situation suivante :

- Les emprunts auprès des établissements de crédit ont baissé de 2,5 M€ sur l'exercice et s'élèvent à 3,7 M€ à fin 2025,
- Un montant de 5,0 M\$ a été remonté en compte courant de NSC USA chez NSC Groupe et placé en euros en attendant la liquidation de la filiale,
- Aucune ligne de découvert n'a été mobilisée à fin 2025 comme à fin 2024.
- Aucun dividende n'a été constaté en 2025. Deux dividendes ont été constatés en 2024 respectivement de N. Schlumberger pour 5,59 M€ et de NSC USA pour 0,37 M€.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES INTERVENUES DURANT L'EXERCICE 2025

En application de l'article L. 225-38 du code de commerce, les conventions et engagements suivants ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration :

1. Anciennes conventions règlementées dont l'application s'est poursuivie en 2025 :

- Convention de compte courant avec la SCI Florimmo intervenue en 2017, selon avenant n° 3 du 13 juin 2021 autorisé par le conseil d'administration du 3 juin 2021, le montant du compte courant a été porté de 0,5 M€ à 0,6 M€ au même taux que précédemment,
- Convention de compte courant bloqué conclue avec ALSAPAR le 16 septembre 2021, autorisée par le conseil d'administration du 15 septembre 2021 : versement à NSC Groupe d'un montant de 0,5 M€ dans le cadre du financement négocié avec l'Etat et le pool bancaire.

2. Nouvelles conventions règlementées dont l'application a débuté en 2025 :

- Aucune nouvelle convention règlementée n'a été autorisée et / ou conclue au cours de l'exercice écoulé.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2025

A la date d'arrêt des comptes, le groupe disposait de liquidités suffisantes pour assurer la continuité de son exploitation.

Depuis le 1er janvier 2026, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées dans le contexte du départ de la société de Monsieur Pascal ROUHAUD fin février 2026 :

- Monsieur Vincent SCHALCK, administrateur de la société depuis 2020, assure la Présidence du Conseil d'Administration,
- Monsieur Éric OTTMANN est nommé Directeur Général de NSC Groupe et reste Directeur Général de la filiale N. SCHLUMBERGER et de la conduite directe du principal secteur d'activité Fiber to Yarn.

L'arrêt d'activité de Seydel a été annoncé aux salariés le 19 janvier dernier et sera effective à fin mars 2026 avec un transfert de l'activité des pièces de rechanges chez SATM.

CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social depuis le 1er janvier 2025

Le capital s'élève à 6 672 048 €, il est composé de 417 003 titres.

Le Conseil d'administration du 18 juin 2025 a décidé d'engager une réduction de capital à hauteur des titres auto-détenus. Il a constaté l'annulation des 44 424 actions de 16 € nominal qui étaient détenues par la société et, corrélativement, la réalisation définitive de la réduction du capital social de 7 382 832 € à 6 672 048 €, autorisée par l'assemblée générale mixte du 22 mai 2025.

Actionnariat

Les actionnaires de votre société dont la participation en capital ou en droits de vote dépasse les seuils entraînant publicité sont, à la date du 31 décembre 2025 :

	Actions	Droits de vote
Familles Beydon – Koch	Plus de 73 %	Plus de 87%
Eximium	Plus de 5 %	Plus de 5 %

Conformément aux dispositions statutaires, le seuil de 2 % entraîne obligation de déclaration à la société.

Aucun salarié n'est actionnaire de la société.

Informations boursières

La capitalisation boursière s'établissait au 31 décembre 2025 à 30,6 M€ contre 29,3 M€ au 31 décembre 2024.

Le cours de bourse en fin d'exercice s'établissait à 73,50 €, contre 63,50 € à fin 2024 et a fluctué entre un plus haut à 75,00 € et un plus bas à 53,50 €.

Le transfert de la cotation des titres de NSC GROUPE SA depuis le marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris a été entériné le 7 novembre 2016 par une assemblée générale. Ce transfert est effectif depuis le 10 janvier 2017.

Rapport spécial sur le rachat de ses propres actions par la société

La société peut être autorisée à acquérir ses propres titres, par priorité en vue de la régularisation du cours de bourse, de leur conservation par la société, de leur attribution aux salariés et dirigeants dans le cadre de programmes d'achat d'actions et/ou de plan d'options, de la remise en échange notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe et de leur annulation éventuelle par voie de réduction de capital afin d'optimiser le résultat par action, sous réserve de l'approbation donnée lors d'une Assemblée générale extraordinaire, dans les conditions prévues par la loi.

Au 31 décembre 2025, la société ne détient plus aucuns titres en autocontrôle.

Rapport spécial sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Par application des dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous signalons qu'aucune opération n'a été réalisée durant l'exercice en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Par application des dispositions de l'article L235-100-3 du Code de commerce et outre les éléments prescrits par cet article et déjà indiqués par ailleurs dans le présent rapport, nous vous précisons que les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance d'accords conclus entre actionnaires ou par la société, susceptibles

d'avoir une incidence en cas d'offre publique portant sur les titres de la société. De plus, il n'y a pas de détenteur de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, ni de système d'actionnariat du personnel.

Nous espérons que les explications qui vous sont données dans ce rapport vous satisfont et nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration
A Guebwiller, le 09 avril 2026

TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

en milliers d'euros	2021	2022	2023	2024	2025
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	7 383	7 383	7 383	7 383	6 672
Nombre d'actions ordinaires existantes	461 427	461 427	461 427	461 427	417 003
Actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 546	1 593	1 579	1 321	1 487
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-619	516	-18 997	-11 336	-601
Impôts sur les bénéfices	0	0	16	-102	120
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-930	1 359	-53	7 238	-956
Résultat distribué	0	0	0	-577	-521
Résultats par action (en euros) :					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-1,34 €	1,12 €	-41,17 €	-24,57 €	-1,15 €
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-2,02 €	2,94 €	-0,11 €	15,69 €	-2,29 €
Dividende attribué à chaque action (en euros)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,25 €
Personnel :					
Effectif moyen des salariés	5,2	5,0	4,5	4,0	4,0
Montant de la masse salariale	710	710	846	538	616
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	359	394	345	303	350
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0

GROUPE CONSOLIDÉ	2021	2022	2023	2024	2025
en milliers d'euros					
Chiffre d'affaires hors taxes	48 019	66 831	70 694	71 042	72 282
Bénéfice après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe)	694	1 843	2 702	4 102	8 033
Bénéfice par action, après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe en euros)	1,66	4,42	6,48	9,84	19,26
Marge brute d'autofinancement	-11 975	2 049	3 498	4 076	5 770
Investissements industriels	-2 239	775	865	643	1 414
Personnel :					
effectifs	382	356	376	374	359
masse salariale (charges comprises)	18 325	19 487	21 623	23 285	23 090

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Exercice 2025

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéas 2 à 5, du Code de commerce, nous vous rendons compte dans le présent rapport de :

- La liste des mandats et fonctions exercées dans la société par chaque mandataire social durant l'exercice,
- Des conventions intervenues entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % de la société et, d'autre part, une société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Ces conventions, règlementées, ont fait l'objet d'autorisations préalables par le Conseil d'administration avant leur conclusion ; les conventions existantes et celles conclues durant l'exercice sont détaillées en avant dernière page du rapport de gestion et ne sont pas reprises dans ce rapport,
- Des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice,
- Des modalités d'exercice de la direction générale.

Compte tenu du nombre limité de salariés et de son organisation, la société n'applique pas un code de gouvernance élaboré par des organisations représentatives des entreprises. En effet, la structure restreinte de ses équipes facilite la communication, le travail en commun et l'efficacité des mesures de contrôle interne. En outre, l'effectif réduit du Conseil d'administration facilite la mise en œuvre des orientations qu'il arrête. Cette souplesse permet à chaque administrateur d'obtenir toute information qui lui paraîtrait nécessaire à l'accomplissement de sa mission, notamment celle de contrôle, mais également de prendre contact et d'échanger facilement sur tout sujet avec les autres administrateurs et / ou cadres dirigeants de la société.

Une politique de communication financière formalisée sur la base des recommandations de l'Observatoire de la Communication Financière a été mise en place en 2016.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration réuni le 09 avril 2026.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de la société et du Groupe et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société notamment :

- l'examen des états financiers,
- l'approbation du budget annuel, et le suivi de sa réalisation,

- la discussion et l'approbation des orientations stratégiques,
- la désignation des mandataires sociaux des sociétés du Groupe,
- l'examen des comptes rendus du Comité d'audit et du Comité de rémunération et de nomination.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration était composé de 8 membres en 2025, à savoir :

MM,	Pascal ROUHAUD	Président-Directeur Général
	Maëva BARRERE	Administratrice
	Emmanuel BEYDON	Administrateur
	Olivier BEYDON	Administrateur
	Nadia KOCH	Administratrice
	Sonia SIKORAV	Administratrice
	Vincent SCHALCK	Administrateur
	Fabrice URBAN	Administrateur

La durée du mandat d'administrateur est de trois ans.

Il n'existe pas d'Administrateur élu par les salariés de l'entreprise.

La liste des fonctions exercées par les Administrateurs dans d'autres sociétés figure ci-après.

Le Conseil d'administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes conformément aux dispositions de la loi n°2017-103 du 27 janvier 2011.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

En application de l'article 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration durant l'exercice 2025 :

	Fonction	Société
Pascal ROUHAUD, 64 ans, de nationalité française	Président-Directeur Général, depuis le 30 juin 2020 Administrateur : Renouvelé lors de l'AGO du 25.05.2023 Président du CA et DG : Renouvelé lors du CA du 15.09.2023 Fin de mandat : 2026	NSC Groupe
	Administrateur depuis juillet 2020	UIMM Alsace
Toutes les fonctions de Monsieur Pascal ROUHAUD ont pris fin à effet du 1er janvier 2026		
Maëva BARRERE, 35 ans, de nationalité française	Administrateur depuis juin 2020 Renouvelé lors de l'AGO du 25.05.2023 Fin de mandat : 2026	NSC Groupe
Emmanuel BEYDON-SCHLUMBERGER, 53 ans, de nationalité française	Administrateur depuis mai 2019 Renouvelé lors de l'AGO du 22.05.205 Fin de mandat : 2028	NSC Groupe
Olivier BEYDON, 48 ans, de nationalité française	Administrateur depuis juin 2007 Renouvelé lors de l'AGO du 23.05.2024 Fin de mandat : 2027	NSC Groupe
Nadia KOCH, 41 ans, de nationalité française	Administrateur depuis mai 2011 Renouvelé lors de l'AGO du 25.05.2023 Fin de mandat : 2026	NSC Groupe
	Présidente	Klima SAS
Vincent SCHALCK, 60 ans, de nationalité française	Administrateur depuis mai 2023 Renouvelé lors de l'AGO du 22.05.2025 Fin de mandat : 2028	NSC Groupe
	Administrateur	Vincianne 2 SASU
Sonia SIKORAV, 68 ans, de nationalité française	Administrateur depuis août 2015 Renouvelé lors de l'AGO du 25.05.2023 Fin de mandat : 2026	NSC Groupe
	Gérante	SC KIS
Fabrice URBAN, 59 ans, de nationalité française	Administrateur depuis juin 2020 Renouvelé lors de l'AGO du 25.05.2023 Fin de mandat : 2026	NSC Groupe
	Président-Directeur Général	Société des usines QUIRI et Cie
	Membre du comité de surveillance	Axima Réfrigération France
	Gérant	Sarl QUIRI IMMOBILIERE
	Président	Vent D'est développement
	Président	UIMM Alsace
Gérant	SCI FUCHSLOCH	

CONVENTIONS PREVUES A L'ARTICLE L.225-37-4 DU CODE DE COMMERCE

Néant

DÉLÉGATIONS ACCORDÉES CONCERNANT LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL SOCIAL

En application de l'article L. 225-129-1 du Code de commerce, l'Assemblée générale peut déléguer au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les modalités de l'émission de titres dans le cadre d'une augmentation de capital.

Aucune délégation n'a été consentie au Conseil d'administration, en vue d'augmenter le capital social, par l'Assemblée au cours des 3 derniers exercices.

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-51-1 du code de commerce, et conformément à l'article 19 des statuts, le Conseil d'administration a décidé en date du 17 mai 2002 de confier la direction générale de la société au Président du Conseil d'administration.

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

1. Limitations imposées par les statuts

A titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, la conclusion par le Président-Directeur Général des opérations ci-après est subordonnée à une autorisation expresse du Conseil d'administration :

- l'achat, la vente, l'échange de fonds de commerce,
- les emprunts assortis de sûretés réelles sous forme d'hypothèques, privilèges ou nantissements sur les biens de la société,
- les créations et cessions de sociétés,
- les prises et cessions de participation sous toutes formes, dans toutes sociétés ou entreprises.

2. Autorisations données par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a renouvelé pour une durée de un an, le 11 avril 2025, l'autorisation donnée au Président-Directeur Général de pouvoir effectuer les opérations suivantes:

- donner caution ou aval de la société en faveur des filiales jusqu'à un montant de 5,0 M€, dans le cadre des opérations commerciales faites par les filiales,
- céder des immeubles par nature jusqu'à un montant maximum de 0,75 M€ par opération pour NSC Groupe et ses filiales.

Le Conseil d'administration
réuni à Guebwiller le 09 avril 2026.

The background of the entire page is a close-up photograph of several vertical strips of knitted fabric. The colors transition from blue on the left to red on the right, with shades of cyan, magenta, and pink in between. The texture of the knit is clearly visible.

DOCUMENTS COMPTABLES ANNUELS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

Préambule :

Les comptes présentés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 09 avril 2026 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires le 21 mai 2026.

A – COMPTES CONSOLIDÉS

I. Bilan consolidé

II. Compte de résultat consolidé

III. Annexe aux comptes consolidés

NOTE 1	PRINCIPES COMPTABLES
NOTE 2	PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS
NOTE 3	FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE ET ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION
NOTE 4	MODIFICATION DE LA PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT
NOTE 5	ANALYSE DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT
NOTE 6	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE
NOTE 7	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
NOTE 8	INFORMATION PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL
NOTE 9	FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT
NOTE 10	IMPÔTS
NOTE 11	ÉCARTS D'ACQUISITIONS
NOTE 12	ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ
NOTE 13	STOCKS ET EN-COURS
NOTE 14	RÉGIMES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE
NOTE 15	PROVISIONS
NOTE 16	ÉCHÉANCIER DES PASSIFS
NOTE 17	ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES
NOTE 18	TRÉSORERIE ET PLACEMENTS
NOTE 19	ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023
NOTE 20	LISTE DES FILIALES ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION
NOTE 21	DIVIDENDES
NOTE 22	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS A LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES
NOTE 23	RÉSULTAT PAR ACTION ET COMPOSITION DU CAPITAL
NOTE 24	EFFECTIFS
NOTE 25	RÉMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS
NOTE 25	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

I. Bilan consolidé

ACTIF (en K€)	Note	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	Note 12	6 303	5 860
<i>dont écarts d'acquisitions</i>	Note 11	3 578	3 578
Immobilisations corporelles	Note 12	10 251	10 045
Immobilisations financières	Note 12	519	627
Titres mis en équivalence		0	0
Total Actifs immobilisés		17 073	16 532
Stocks et en-cours	Note 13	24 242	27 473
Clients et comptes rattachés	Note 17	5 963	7 985
Autres créances et comptes de régularisation	Note 17	6 085	5 875
Valeurs Mobilières de placement	Note 18	14 818	11 241
Disponibilités	Note 18	7 783	7 484
Total Actifs circulants		58 891	60 059
Total de l'actif		75 964	76 592

PASSIF (en K€)	Note	31/12/2025	31/12/2024
Capital	Note 7	6 672	7 383
Primes	Note 7	0	0
Réserves et résultat	Note 7	36 437	28 327
Autres	Note 7	274	584
Capitaux propres - part du groupe	Note 7	43 384	36 294
Intérêts minoritaires	Note 7	184	164
Total des capitaux propres		43 568	36 457
Provisions	Note 15	3 112	3 159
Emprunts et dettes financières	Note 16	6 777	11 683
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 16	4 805	6 303
Acomptes reçus sur commandes clients	Note 16	8 578	9 817
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 16	9 125	9 173
Total dettes		32 396	40 134
Total du passif		75 964	76 592

II. Compte de résultat consolidé

en K€	Note	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	Note 8	72 282	71 042
Autres produits d'exploitation	Note 5	3 209	5 053
Produits d'exploitation		75 491	76 095
Achats consommés		-30 972	-22 394
Services extérieurs		0	-19 513
Charges de personnel		-22 320	-23 090
Autres charges d'exploitation	Note 5	-11 264	-751
Impôts et taxes		-1 027	-808
Dotations aux amortissements et aux provisions	Note 5	-5 417	-5 191
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions		4 490	4 348
Dotations aux amts et dépréciations des EA	Note 11	0	0
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions		4 490	4 348
Charges et produits financiers	Note 5	-180	-254
Résultat courant des sociétés intégrées		4 311	4 093
Charges et produits exceptionnels	Note 5	5 523	72
Impôts sur les résultats	Note 10	-1 773	4
Résultat net des sociétés intégrées		8 061	4 169
Résultat des activités abandonnées		0	0
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé		8 061	4 169
Dont Intérêts minoritaires		28	67
Dont Résultat net (part du groupe)		8 033	4 102
Résultat dilué par action (en €)	Note 23	19,26	9,84
Résultat par action (en €)	Note 23	19,26	9,84

Afin d'améliorer la comparabilité et la lisibilité du compte de résultat, la présentation des charges d'exploitation a été modifiée au cours de l'exercice. Voir Note 4.

III. Annexe aux comptes consolidés.

NSC Groupe est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 170, rue de la République, 68500 Guebwiller (France) et est cotée sur Euronext Growth à Paris depuis le 10 janvier 2017, date du transfert depuis le marché dénommé Euronext Paris compartiment C.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de NSC Groupe et de ses filiales.

Le Groupe développe et élabore des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie textile, du peignage à la filature, et à l'industrie de l'emballage, ainsi que des pièces de fonderie destinées à l'industrie.

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers annuels le 9 avril 2026.

Sauf indication contraire, tous les chiffres sont exprimés en milliers d'euros.

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés ont été établis conformément au règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020 et de ses règlements modificatifs ultérieurs.

Les comptes consolidés présentés dans ce rapport financier ont été établis selon le principe de la continuité d'exploitation pour l'ensemble des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation, à l'exception des sociétés qui sont en cours de liquidation à la date d'arrêtés des comptes.

Nous rappelons ci-dessous les principes essentiels de ces normes :

Evolution du référentiel comptable

Au 1er janvier 2025, le Groupe a appliqué pour la première fois le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, constituant un changement de méthode comptable. Ce règlement entraîne notamment la suppression des comptes de transferts de charges, les flux correspondants étant désormais présentés selon leur nature, soit en autres produits, soit en diminution des charges. Par ailleurs, les produits de cession d'éléments d'actifs immobilisés ainsi que les valeurs nettes comptables des actifs cédés, antérieurement présentés en résultat exceptionnel, sont désormais comptabilisés selon leur nature en résultat d'exploitation ou en résultat financier.

En outre, la définition du résultat exceptionnel est désormais plus restrictive et limitée aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, ainsi qu'aux corrections d'erreurs, sauf lorsque celles-ci concernent des écritures ayant été directement imputées sur les capitaux propres.

Les principaux impacts sur les comptes consolidés au 31/12/2025 consistent en un reclassement en résultat d'exploitation de flux antérieurement présentés au sein du résultat exceptionnel (hors ceux liés à des événements majeurs et inhabituels)

- En autres produits :
 - Quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat pour 248 K€
 - Constatation des produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 770 K€ en autres produits
- En autres charges : valeurs nettes comptables des éléments d'actifs corporels et incorporels cédés pour 276 K€

Autres nouveaux règlements d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025

Le règlement ANC 2024-05 du 3 octobre 2024 a amendé le traitement comptable et la présentation des écarts d'acquisition. Les comptes consolidés n'ont pas été impactés par les dispositions de ce nouveau règlement.

Le règlement ANC 2025-01 du 7 février 2025 requiert l'indication en annexe des comptes consolidés du montant des honoraires de certification des informations en matière de durabilité. Le règlement ANC 2025-02 du 4 avril 2025 définit quant à lui les principes comptables applicables pour la contribution exceptionnelle sur les bénéficiaires des grandes entreprises et l'information à fournir en annexe à ce titre. Ces règlements n'ont pas eu d'impacts sur les comptes consolidés, le groupe n'étant pas concerné par ces dispositions.

1°) Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés :

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément au règlement ANC n° 2020-01. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2°) Méthodes de consolidation :

Les filiales contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale, les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle et les sociétés sous influence notable par mise en équivalence.

Pour les sociétés mises en équivalence, les éléments du résultat et du bilan sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés, le cas échéant. Les quotes-parts de résultat et de situation nette relative à ces entités sont déterminées sur la base des données consolidées de ces entités, de leurs filiales, coentreprises et entreprises associées.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

3°) Regroupements d'entreprises :

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur valeur d'entrée conformément aux prescriptions du règlement ANC n° 2020-01.

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés,

seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écarts d'acquisition tel que précisé au § 6) c. ci-après..

4°) Conversion des comptes et des transactions exprimés en monnaies étrangères :

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultats et flux de trésorerie convertis au taux de change moyen de la période, suivant la méthode définie du référentiel ANC n° 2020-01,

La différence de conversion résultant de l'écart entre les cours d'ouverture et de clôture est inscrite dans les capitaux propres au poste « Ecarts de conversion ».

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits au bilan.

5°) Dépenses de recherche et développement :

Conformément au règlement ANC 2014-03 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Cependant, des frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation, répondant strictement à l'ensemble des critères suivants, sont réunies :

- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'existence avérée d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- la capacité effective à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- le fait que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables est démontré ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles ;
- le projet est clairement identifié et les coûts s'y rapportant sont individualisés et suivis de façon fiable.

Ces frais de développement seront alors amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels utilisés en interne, la durée de vie retenue est la durée probable d'utilisation.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la commercialisation du produit concerné.

Par ailleurs, des frais de développement spécifiques clients peuvent être inclus dans les travaux en cours, à une valeur ajustée à l'état d'avancement du projet, en fonction des coûts engagés et facturables dans le cadre de commandes clients en vigueur.

6°) Immobilisations incorporelles et corporelles, écarts d'acquisition :

Conformément au règlement ANC 2014-03 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations sont comptabilisées selon la méthode par composant excluant de fait toute provision pour grosses réparations.

a) Amortissements :

- Immobilisations incorporelles : les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie estimée.
- Immobilisations corporelles : les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Construction et matériels industriels :

Bâtiments industriels	20-30 ans
Ouvrage d'infrastructure	10-20 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3-10 ans

Bâtiments administratifs et commerciaux: 20-40 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location de longue durée, qui transfère au Groupe (locataire) tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées de vie estimées et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

b) Dépréciations :

Conformément à l'ANC 2014-03 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement

si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

c) Écarts d'acquisition :

Les écarts d'acquisition font l'objet, à la clôture de l'exercice, d'un test de dépréciation. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondants aux unités génératrices de trésorerie du Groupe.

Ces unités génératrices de trésorerie sont constituées par chacune des sociétés du Groupe, dans la mesure où les complémentarités stratégiques / « métiers » entre les sociétés sont réduites et que les sociétés peuvent être considérées comme le niveau le plus bas pour définir un écart d'acquisition.

La valeur recouvrable est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés, augmentés d'une valeur terminale fondée sur le cash-flow libre moyen de la période considérée et réduits du besoin en fonds de roulement de début de période de projection. Les flux futurs retenus se fondent sur les budgets pour la première année et sur des estimations pour les années suivantes.

Le calcul des flux de trésorerie et de la valeur terminale définissant la valeur recouvrable de chaque filiale concernée est fondé sur les horizons suivants : 5 ans pour les flux de trésorerie et 10 ans pour le cash-flow libre auquel est rattachée la valeur terminale. Tout horizon plus long accroîtrait de façon très importante les incertitudes inhérentes à une modélisation des flux futurs de trésorerie.

Le taux d'actualisation et le taux de croissance appliqués aux projections des flux de trésorerie sont spécifiques à chaque société considérée dans la mesure où l'environnement sectoriel et les risques liés aux activités ne peuvent pas être globalisés.

Des tests de sensibilité aux hypothèses de calcul sont pratiqués dans le but de mieux appréhender les valeurs recouvrables.

Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les tests de dépréciation sont mis en œuvre dans le cadre de la clôture semestrielle si des indices de pertes de valeurs sont identifiés au niveau des unités génératrices de trésorerie concernées.

7°) Stocks et en-cours de production industrielle :

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au coût de revient moyen pondéré.

Le coût de revient, incluant les coûts indirects de production, est évalué sur la base d'un niveau d'activité normale.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

La valorisation des stocks et encours se fait à la plus faible des valeurs entre la valeur nette de réalisation et le coût de revient et ne subit pas l'influence d'une éventuelle sous activité.

Les stocks à écoulement lent sont dépréciés selon une méthode statistique.

8°) Titres d'autocontrôle :

Les titres d'autocontrôle et d'auto détention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres, ainsi que leur dépréciation éventuelle, sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

9°) Avantages postérieurs à l'emploi :

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe contribue à des régimes de retraites au bénéfice du personnel.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédits projetés («Valeur actuelle probable antérieure») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation, les impacts liés aux modifications d'hypothèses actuarielles des régimes à prestations définies sont inscrits en résultat financiers, comme le prévoit le §6262 de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

10°) Provisions pour restructuration et coûts de restructuration :

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans la période lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture de la période par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et aux coûts de formation du personnel concerné.

11°) Impôts :

Les crédits d'impôts recherche sont comptabilisés dans la rubrique « Impôts ».

Des impôts différés sont calculés sur les différences entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires.

La règle du report variable est appliquée, c'est-à-dire que les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé. Les impôts différés actifs sont appréciés en tenant compte de leur probabilité future d'utilisation.

12°) Revenus :

Les revenus sont constitués des ventes de marchandises, des ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe et des produits des redevances, des licences et des subventions d'exploitation (nets de TVA).

Un produit est comptabilisé en revenus lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

En général, les revenus relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

Les paiements partiels reçus sur contrats avant qu'ils n'aient été exécutés, sont comptabilisés en Acomptes reçus sur commandes clients.

Le Groupe comptabilise les provisions pour garantie, retours et assimilés sur la base des conditions contractuelles et de données statistiques issues de l'expérience passée.

13°) Trésorerie et équivalents de trésorerie :

Conformément à l'article 282-41 du règlement ANC 2020-01 « Tableau des flux de trésorerie », la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les découverts bancaires sont assimilés à un financement. Ils figurent dans la rubrique « Variation des dettes financières nettes » du « Tableau des flux de trésorerie » et dans la rubrique « Emprunts et dettes financières » du bilan.

14°) Financement à la clientèle :

Le Groupe peut donner des garanties à des banques pour le financement des clients du Groupe. Celles-ci sont comprises dans les engagements hors bilan.

15°) Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel comprend tous les produits et charges liés à un événement majeur et inhabituel. Un détail figure en note 5 section d).

16°) Autres dettes et comptes de régularisation :

Les avances conditionnées sont incluses dans la rubrique Autres dettes et comptes de régularisation.

NOTE 2 – PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables françaises (ANC n° 2020-01) implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecte la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du groupe.

1°) Dépréciation des stocks :

Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur l'analyse statistique des délais d'écoulement et de l'arrêt de la commercialisation de certaines lignes de produits. Des délais d'écoulement ou des dates d'arrêt de commercialisation très différents de ceux utilisés dans le calcul peuvent affecter sensiblement le résultat.

2°) Dépréciation des créances clients et des prêts :

Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrement plus faible que celui estimé ou la défaillance de clients, peuvent avoir un impact négatif sur les résultats.

Le groupe utilise ponctuellement des instruments financiers pour limiter son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change.

3°) Frais de développement activés, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

Les conditions d'activation des frais de développement sont énoncées en note 1 au paragraphe 5.

Comme indiqué précédemment en note 1, il est procédé, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux écarts d'acquisition, à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

4°) Dépréciation d'actifs :

Conformément à l'article 230-11 du règlement ANC 2020-01 « Ecart d'acquisition positif », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur actuelle pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur (voir note 1 au paragraphe 6). La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La valeur actuelle repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes...).

Des hypothèses et estimations sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, parmi lesquelles on notera

notamment les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et peut conduire à revoir le montant des pertes de valeur comptabilisées.

5°) Provision pour garantie et autres provisions pour litiges commerciaux :

Des provisions sont comptabilisées notamment au titre des garanties données sur les produits du Groupe ou des pertes à terminaison. Ces provisions sont calculées à partir de données statistiques ou sur la meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont mentionnées sous la rubrique « Dotation aux amortissements et provisions ». Le montant des coûts et pénalités qui seront réellement payés peut différer des montants initialement provisionnés.

6°) Impôts différés :

Les impôts différés comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables.

Pour le groupe d'intégration fiscale, l'impôt différé net résulte de la compensation des impôts différés passifs et/ou actifs entre les différentes sociétés du groupe d'intégration.

Lorsque les compensations opérées font apparaître un solde d'impôt différé net actif, NSC Groupe ne conserve à son actif que la quote-part d'impôt correspondant aux futurs bénéfices évalués prudemment.

7°) Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi :

Comme indiqué en note 1 au paragraphe 9, le Groupe contribue à des régimes de retraites à cotisations ou à prestations définies. Pour ces derniers, l'ensemble des engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, la rentabilité des placements dédiés à ces régimes, des augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité, ainsi que l'âge probable de départ à la retraite. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 14 du présent document.

8°) Reconnaissance des revenus :

Comme indiqué en note 1 au paragraphe 12, les revenus sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété du bien.

NOTE 3 – FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE ET ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation n'a fait l'objet d'aucun changement sur l'exercice.

Les principaux faits marquants intervenus sur l'exercice sont les suivants :

▪ Rentabilité d'exploitation préservée malgré la baisse des commandes reçues par FTY :

- Malgré le net ralentissement des entrées de commandes du secteur Fiber to Yarn en 2025, le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice a bénéficié des carnets bien garnis de début d'année et s'inscrit en hausse de 2 % vs. 2024. Dans ce contexte de baisse des commandes, un plan d'économie a été engagé chez N. Schlumberger dès le deuxième semestre 2025.
- Le résultat d'exploitation a progressé de 3% par rapport à 2024, s'établissant à 4 490 K€ grâce :
 - Au maintien de la rentabilité de FTY malgré la baisse de machines facturées par Seydel en 2025,
 - À une progression significative du résultat, multiplié par quatre, généré par Monomatic qui a continué à bénéficier d'entrées de commandes importantes facturées sur l'exercice,
 - Au redressement de la marge brute de la Fonderie Schlumberger qui a largement compensé la baisse de 5% de la facturation de l'exercice,
- La marge brute d'autofinancement s'élève à 5,3 M€ contre 5,6 M€ en 2024.

▪ Forte progression des fonds propres à fin 2025:

- L'augmentation du résultat courant et la forte plus-value sur la cession du site de Fort Mill par NSC USA ont permis d'enregistrer un résultat net de 8,1 M€. La part des capitaux propres au 31 décembre représente ainsi 57% du total du bilan à la fin de l'exercice.
- En contrepartie, la position de trésorerie s'établit à 22,6 M€ dont 7,8 M€ de disponibilités.
- Le besoin en fonds de roulement a diminué de 14% par rapport à fin 2024.
- Le désendettement bancaire moyen-terme s'est poursuivi avec 4,8 M€ remboursés sur l'exercice.

▪ Désengagement total de NSC USA avec la vente du site réalisée le 17 avril 2025 :

- Le site de Fort Mill a été vendu pour un prix net de 6,5 M\$ à la régie locale de distribution de gaz.

▪ Réduction du capital social de NSC Groupe intervenue le 18 juin 2025 :

- Le capital social de NSC Groupe a été réduit de 710 784 € suite à l'annulation des 44 424 titres auto-détenus. Le capital social s'élève ainsi à 6 672 048 € à la clôture.

NOTE 4 – MODIFICATION DE LA PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

Afin d'améliorer la comparabilité et la lisibilité du compte de résultat, la présentation des charges d'exploitation a été modifiée au cours de l'exercice. Cette évolution s'est traduite par le reclassement de la sous-traitance de production depuis les services extérieurs vers les achats consommés et des autres services extérieurs vers les autres charges d'exploitation, sans incidence sur le résultat d'exploitation et le résultat net.

En K€	31/12/2025 avant reclass.	Sous-traitance production	Autres services extérieurs	31/12/2025 après reclass.	31/12/2024 Publié	Sous-traitance production	Autres services extérieurs	31/12/2024 après reclass.
- Achats consommés	-23 116	-7 856		-30 972	-22 394	-9 345	0	-31 739
- Services extérieurs	-18 577	7 856	10 721	0	-19 513	9 345	10 168	0
- Autres charges d'exploitation	-542		-10 721	-11 264	-751		-10 168	-10 919
Total des charges d'exploitation impactées par le changement de présentation	-42 236	0	0	-42 236	-42 658	0	0	-42 658

NOTE 5 – ANALYSE DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

a) Autres produits et autres charges d'exploitation :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
- Frais de développement et production immobilisés	1 145	856
- Production stockée	-2 171	-39
- Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	770	0
- Subventions d'exploitation	136	230
- Quote-part de subventions d'investissement virées au compte de résultat	248	
- Transferts de charges d'exploitation	20	176
- Reprises de dépréciations sur autres actifs circulants	1 706	1 236
- Reprises de provisions sur immobilisations	0	0
- Reprises de provisions pour risques et charges	1 086	1 688
- Autres produits	268	906
Autres produits d'exploitation :	3 209	5 053
- Rémunérations de l'activité des administrateurs	-115	-100
- Valeur nette comptable des éléments d'actifs corporels et incorporels cédés	-276	0
- Services extérieurs	-10 722	0
- Autres charges	-151	-651
Autres charges d'exploitation :	-11 264	-751

b) Dotations aux amortissements et provisions:

En K€	31/12/2025	31/12/2024
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	-2 855	-2 629
- Dotations aux provisions sur immobilisations	0	0
- Dotation aux dépréciations des actifs circulants	-1 458	-1 105
- Dotations aux provisions pour risques & charges	-1 104	-1 456
Total dotations	-5 417	-5 191

c) Résultat Financier:

En K€	31/12/2025	31/12/2024
- Revenus de créances commerciales	183	102
- Escomptes obtenus	0	18
- Différences positives de change	26	37
- Autres produits financiers	0	234
- Reprises prov. risques et charges financières	81	359
Total produits Financiers	291	749
- Charges d'intérêts	-450	-635
- Différences négatives de change	-11	-39
- Dot. aux provisions à caractère financier	-2	0
- Autres charges financières	-7	-330
Total Charges Financières	-471	-1 004
Résultat financier	-180	-254

d) Résultat Exceptionnel :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
- Produit de cession des immo. incorporelles cédées	0	0
- Produit de cession des immo. corporelles cédées	5 776	37
- Produit de cession des immo. financières cédées	0	0
- Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat	0	171
- Liquidation Pakea - reprise de dépr. sur titres	0	16 731
- Autres produits exceptionnels	0	249
Total produits exceptionnels	5 776	17 189
- V.N.C. des immo. incorporelles cédées	0	0
- V.N.C. des immo. corporelles cédées	-253	-81
- V.N.C. des immo. financières cédées	0	0
- Liquidation Pakea - sortie des titres	0	-16 731
- Autres charges exceptionnelles	0	-304
Total Charges exceptionnelles	-253	-17 117
Résultat exceptionnel	5 523	72

Les charges et produits exceptionnels de l'exercice 2025 concernent intégralement les impacts de cession du site de Fort Mill par NSC USA.

NOTE 6 – TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en k€	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Résultat net	-956	-53
Flux de résultat sans incidence trésorerie	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	479	883
Reprise de provisions	-3	-1 231
<i>Valeur nette comptable des actifs cédés</i>	48	0
<i>Produit des cessions</i>	-13	0
Résultat de cessions d'immobilisations	35	0
Marge brute d'autofinancement après impôts	-446	-400
Variation des stocks	0	0
Variation des créances d'exploitation	-234	678
Variation des dettes d'exploitation	-128	-396
Variation du besoin en fonds de roulement	-362	282
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE	-807	-118
Incorporelles	0	0
Corporelles	-3	-32
Financières	3 016	-54
Opérations d'investissement	3 012	-86
Incorporelles et corporelles	0	0
Financières	0	0
Produits de cession des actifs	0	0
Acquisitions de titres de participation	0	0
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS	3 012	-86
Variation des dettes financières nettes	4 670	-1 015
Souscription d'emprunts	0	0
Remboursement d'emprunts	-2 481	-2 667
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX FINANCEMENTS	1 667	-3 682
Ecarts de conversion	173	0
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE	4 045	-3 887
TRESORERIE A L'OUVERTURE	7 846	10 151
TRESORERIE A LA CLOTURE	11 890	6 263

NOTE 7 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En K€	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Ecart de conversion	Titres de l'entreprise consolidante	Autres fonds propres	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 31 décembre 2023	7 383	20 780	2 702	595	0	561	32 021	54	32 074
Résultat net (part du groupe)			4 102				4 102	67	4 169
Affectation du résultat N-1		2 702	-2 702				0	0	0
Reclassement							0	0	0
Variation de périmètre							0	0	0
Ecart de conversion				148			148	43	191
Sortie de périmètre							0	0	0
Titres auto-détenus							0	0	0
Subvention d'investissements						23	23	0	23
Distribution de dividende (note 21)							0	0	0
Situation au 31 décembre 2024	7 383	23 482	4 102	743	0	584	36 294	164	36 457
Résultat net (part du groupe)			8 033				8 033	28	8 061
Affectation du résultat N-1		4 102	-4 102				0	0	0
Réduction de capital	-711	711					0		0
Autres		461		-658			-197	133	-64
Ecart de conversion				-319			-319	-21	-340
Sortie de périmètre							0	0	0
Titres auto-détenus						95	0	0	0
Subvention d'investissements							95		95
Distribution de dividende (note 21)		-521					-521	-119	-640
Situation au 31 décembre 2025	6 672	28 235	8 033	-235	0	678	43 384	184	43 568

NOTE 8 – INFORMATION PAR INDICATEURS OPERATIONNEL

Les filiales du Groupe sont regroupées dans les secteurs d'activité présentés ci-après :

- Les sociétés du secteur NSC Fiber to Yarn développent et élaborent des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie du peignage à la filature,
- La filiale Fonderie Schlumberger, unique société du secteur Fonderie, produit et commercialise des pièces de fonderie destinés à l'industrie,
- La filiale Monomatic développe et construit des dérouleurs et des enrouleurs non-stop pour des produits tels que papiers, cartons, films, aluminium et complexes.
- Le secteur « Autres » inclut principalement la mise à disposition par NSC Groupe des immeubles et des services centraux du groupe ainsi que NSC USA dont l'activité a été arrêtée en juillet 2024. Ces activités sont de taille insuffisante pour être présentées comme un secteur indépendant.

Toutes les relations commerciales inter secteurs sont établies sur la base de prix de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe.

Le chiffre d'affaires inclut principalement des ventes de produits finis et la part réalisée à l'exportation est prépondérante.

Les chiffres sectoriels présentés ci-après intègrent pour la première fois les éliminations et les ajustements de consolidation au niveau de chaque entité grâce à la mise en œuvre d'un nouveau logiciel de consolidation à compter du 1er juin 2025. Il n'est donc plus nécessaire de faire apparaître certains retraitements non affectés aux secteurs opérationnels dans une colonne spécifique.

Présentation des indicateurs par secteur opérationnel:

Au 31/12/2025

en K€	Fiber to Yarn	Monomatic	Fonderie	Autres	Total
Chiffre d'affaires	56 187	8 295	7 206	594	72 282
Résultat d'exploitation	5 085	751	-294	-1 052	4 490
Résultat net	4 871	816	-288	2 661	8 061
Actifs Immobilisés au 31 décembre	11 116	1 865	1 385	2 707	17 073

Au 31/12/2024

en K€	Fiber to Yarn	Monomatic	Fonderie	Autres	Total
Chiffre d'affaires	55 362	6 293	7 588	1 801	71 042
Résultat d'exploitation	4 975	175	-616	-186	4 348
Résultat net	4 710	388	-561	-369	4 169
Actifs Immobilisés au 31 décembre	11 081	731	1 129	3 591	16 532

% N vs. N-1

en K€	Fiber to Yarn	Monomatic	Fonderie	Autres	Total
Chiffre d'affaires	1%	32%	-5%	-67%	2%
Résultat d'exploitation	2%	329%	52%	-466%	3%
Résultat net	3%	110%	49%	821%	93%
Total actifs Immobilisés	0%	155%	23%	-25%	3%

1°) Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires consolidé d'un montant de 72,3 M€ est en légère hausse par rapport à 2024 compte tenu des variations suivantes :

- Une augmentation de 1 % du chiffre d'affaires de Fiber to Yarn grâce à des facturations en hausse de 20 % chez SATM qui bénéficiait en début d'année de carnets de commande bien garnis. Cette hausse a permis de compenser la contreperformance de Seydel qui n'a vendu qu'un équipement neuf sur l'exercice 2025. N. Schlumberger enregistre un chiffre d'affaires en baisse de 2% suite au ralentissement des commandes observé sur le deuxième semestre.
- Un repli de 5% du chiffre d'affaires de Fonderie Schlumberger ; le ralentissement des entrées de commandes constaté depuis 2024 s'étant poursuivi sur l'exercice,
- Une hausse de 32% du chiffre d'affaires de Monomatic qui a bénéficié d'entrées de commandes importantes facturées sur l'exercice. Par ailleurs, l'exercice 2024 intégrait la vente pour 557 K€ d'une machine précédemment immobilisée enregistrée en Autres produits d'exploitation,
- Le chiffre d'affaires « Autres » n'intègre pour NSC USA que la facturation d'une machine vendue en 2024 mais facturée début 2025 alors que plusieurs machines avaient été facturées au 1er semestre 2024.

2°) Résultat d'exploitation avant incidence des dépréciations sur écarts d'acquisition :

Le résultat d'exploitation a progressé de 3% par rapport à 2024, s'établissant à 4 490 K€ :

- Un profit d'exploitation de 5 085 K€, soit 9,1% du chiffre d'affaires, a été enregistré par le secteur Fiber to Yarn,
- Une perte de 294 K€ a été enregistrée par la Fonderie Schlumberger compte tenu du ralentissement des entrées de commande sur le deuxième semestre, compensé par un mix des ventes favorable en début d'année et un contrôle des coûts strict,
- Monomatic a enregistré une hausse significative de son résultat d'exploitation à 751 K€ grâce à l'augmentation des volumes, l'offre accrue de services proposés et facturés aux clients, ainsi que la maîtrise des coûts de production,
- Le secteur « Autres » affiche une perte de 1 052 K€ sachant que NSC USA avait bénéficié au 1er semestre 2024 de la marge sur les dernières affaires facturées tandis que les charges et taxes liées au bâtiment de Fort Mill ont pesé sur le résultat de 2025 jusqu'à la vente du site. Par ailleurs une dépréciation de 302 K€ a été comptabilisée afin d'aligner la valeur nette comptable du local de Florimmo sur sa valeur de marché.

3°) Résultat net de l'ensemble consolidé :

Un bénéfice net de 8 061 K€ a été constaté sur l'exercice contre 4 169 K€ en 2024. Les autres variations du compte de résultat sont les suivantes :

- La constatation d'une charge financière nette de 180 K€ en diminution de 29 % par rapport à 2024 compte tenu de la baisse des montants restant à rembourser,
- Le résultat exceptionnel de 5 523 K€ est lié pour l'essentiel à la plus-value de cession du site de Fort Mill en avril 2025,
- Une charge nette d'impôts de 1 773 K€ provenant essentiellement de la plus-value de cession du site de Fort Mill.

NOTE 9 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Compte tenu des activités de développement engagées et confirmées à la fin de l'exercice :

Un montant de 248 K€ a été mis en service en immobilisations incorporelles à fin 2025 chez N. Schlumberger sur des projets existants relatifs à la Gamme 50. Les frais de développements en immobilisations incorporelles en cours s'élèvent à 734 K€ à la clôture.

Monomatic poursuit sa politique de développement de nouvelles gammes de machines et a mis en service un montant de 272 K€ en frais de développement et constaté 235 K€ en immobilisations incorporelles en cours.

NOTE 10 – IMPOTS

Une convention d'intégration fiscale lie la société mère NSC Groupe à ses filiales françaises détenues à plus de 95%.

Il s'agit des sociétés Fonderie Schlumberger, Monomatic et N.Schlumberger. A fin 2025, une économie de 503 K€ d'impôt a été constatée à ce titre.

1°) Analyse de la charge d'impôt :

en K€	31/12/2025	31/12/2024
Impôts courants		
- Impôts exigibles	-1 921	-585
- Crédit d'impôts	242	236
- Economie liée à l'intégration fiscale	503	
Impôts différés		
- Produits ou charges d'impôts différés (sociétés intégrées fiscalement)	-458	228
- Produits ou charges d'impôts différés (hors intégration fiscale)	-139	124
Total	-1 773	4

Les charges ou produits d'impôts sont constatés au compte de résultat sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Le taux de base de l'impôt sur les sociétés retenu est celui en vigueur pour l'exercice considéré. Les taux d'impôts retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux applicables lors de l'utilisation des reports déficitaires.

2°) Impôts différés inscrits au bilan :

Des impôts différés actif (IDA) existent pour le groupe d'intégration fiscale constitué par NSC Groupe et ont été provisionnés après imputation des impôts différés passif (IDP) afin de ne conserver que la part estimée récupérable dans un délai raisonnable. Des IDA existent également pour SATM hors groupe d'intégration fiscale tel que présenté ci-après.

Le total des IDA activables sur déficits à fin 2025 a été diminué de 597 K€.

Des charges ont été constatées sur l'exercice, compte tenu de la mise à jour des bénéfices imposables futurs attendus, respectivement par le groupe des sociétés françaises pour 458 K€ et par SATM à hauteur de 139 K€.

en K€	31/12/2025	31/12/2024
Groupe d'intégration fiscale NSC Groupe :		
IDA sur déficits	14 736	15 368
Autres IDA	1 040	1 179
Autres IDP	-115	-226
Dépréciation d'IDA	-14 317	-14 519
Solde IDA	1 345	1 803
Solde IDP	0	0
Hors groupe d'intégration fiscale :		
Sociétés en situation d'IDA nets		
IDA sur déficits	935	976
Autres IDA	680	727
Dépréciation d'IDA	-1 066	-1 015
Solde IDA	549	688
Sociétés en situation d>IDP nets		
Autres IDP	0	0
Total IDA reconnus au bilan	1 894	2 491

3°) Réconciliation entre la charge d'impôts totale et la charge d'impôts théorique :

en K€	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net des sociétés intégrées	8 061	4 169
Impôt sur les résultats constaté	-1 773	4
Résultat avant impôt de sociétés intégrées	9 834	4 165
Taux d'impôt théorique	25%	25%
Impôts sur les résultats théorique	-2 459	-1 041
Ecart entre l'impôt constaté et l'impôt théorique	686	1 045
Imputation de déficits antérieurs	713	718
Différences temporaires	2	-131
Différences permanentes	-140	-74
Différences de taux d'imposition	137	38
Crédits d'impôts	423	236
Variation des impôts différés	-597	352
Autres impacts	147	-93

NOTE 11 – ÉCARTS D'ACQUISITIONS

en K€	Valeur comptable nette au 31/12/2024	Augmentation	Sortie du périmètre	Dépréciations 2025	Valeur comptable nette 31/12/2025
SATM	2 783	0	0	0	2 783
N.SCHLUMBERGER	795		0	0	795
CMT	0	0	0	0	0
NSC Fiber to Yarn	3 578		0	0	3 578
SCI FLORIMMO	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Total	3 578	0	0	0	3 578

Il existait à l'actif consolidé en début d'exercice trois écarts d'acquisition concernant le secteur Fiber to Yarn, ceux relatifs à CMT+SATM ayant déjà fait l'objet d'une dépréciation à fin 2022 à hauteur de 696 K€ :

- Le 1er relatif à Euroschor, qui a été absorbée par N. Schlumberger, pour 795 K€ suite à la mise en intégration globale de Fiber to Yarn à compter du 16 mars 2015,
- Le 2e lié à l'acquisition de CMT le 16 décembre 2019 par N. Schlumberger, pour 2 052 K€,
- Le 3e concerne SATM dont l'achat des 30% par N. Schlumberger le 27 juillet 2020 a entraîné la constatation d'un écart d'acquisition à hauteur de 1 428 K€ à fin 2020.

La valorisation de ces écarts d'acquisition se fonde sur des taux d'actualisation pondérés entre le coût des fonds propres et le coût de la dette après impôts pour chaque filiale.

Compte tenu de la fusion de CMT avec SATM, intervenue en août 2021, une seule évaluation globale de ces deux écarts d'acquisition est réalisée depuis l'arrêté des comptes annuels 2021.

Concernant N. Schlumberger ex. Euroschor :

- Le test réalisé a établi une valeur recouvrable supérieure à la valeur comptable de 1 649 K€, en diminution de 2 047 K€ par rapport à fin 2024.

Une variation de 1% des principales hypothèses pourrait entraîner une variation de la valeur recouvrable comme suit :

Variation des principales hypothèses (pour toute la période future à compter de 2025) :	Taux retenu	impact sur la valeur recouvrable	
		si variation de	impact de
Taux d'actualisation	9,7%	1,0%	-2 275
Variation du CA %	-1,0%	1,0%	695
% de Marge brut moyen	27,7%	1,0%	2 329

Concernant SATM + CMT :

- Le test réalisé a établi une valeur recouvrable supérieure à la valeur comptable de 1 065 K€, en baisse de 1 835 K€ par rapport à fin 2024.
Les efforts de réduction de l'endettement ont pour conséquence mécanique de réduire la valeur recouvrable de SATM. Après un pic atteint en 2023, l'endettement de cette filiale a diminué sensiblement à fin 2024 et fin 2025, et a entraîné une augmentation du coût moyen pondéré du capital utilisé pour valoriser les cash-flows futurs. Ce coût est de 9.6% à fin 2025, vs. 7,1 % à fin 2024 et 5,5% à fin 2023.
- Une variation de 1% des principales hypothèses pourrait entraîner une variation de la valeur recouvrable comme suit:

Variation des principales hypothèses (pour toute la période future à compter de 2025) :	Taux retenu	impact sur la valeur recouvrable	
		si variation de	impact de
Taux d'actualisation	9,5%	1,0%	-1 022
Variation du CA %	-1,6%	1,0%	163
% de Marge brut moyen	12,4%	1,0%	550

1°) Valeurs brutes :

en K€	Ecarts d'acquisitions	Immo. Incorporables	Immo. corporelles	Immob. financières	Titres en équivalence	Total
Valeurs brutes au 31/12/2024	4 796	9 700	57 621	628	0	72 744
Acquisitions ou transferts	0	932	3 298	1	0	4 231
Cessions ou diminutions	0	-46	-2 573	-111	0	-2 730
Variations de périmètre	0	0	0	0	0	0
Variation des à nouveaux		0	0	0		0
Variations de change	0	0	-135	1	0	-135
Valeurs brutes au 31/12/2025	4 796	10 586	58 210	519	0	74 111

2°) Amortissements et pertes de valeurs :

en K€	Ecarts d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immob. financières	Titres en équivalence	Total
Amortissements et pertes de valeurs au 31/12/2024	1 218	7 418	47 576	0	0	56 212
Dotations ou transferts	0	488	2 540		0	3 028
Cessions ou diminutions		-46	-2 044		0	-2 090
Variations de périmètre	0	0	0		0	0
Variation des à nouveaux		0	0			0
Variations de change		0	-113		0	-113
Amortissement et pertes de valeurs au 31/12/2025	1 218	7 860	47 959	0	0	57 038

3°) Valeurs nettes :

en K€	Ecarts d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immob. financières	Titres en équivalence	Total
Valeurs nettes au 31/12/2024	3 578	2 282	10 045	627	0	16 532
Valeurs nettes au 31/12/2025	3 578	2 725	10 251	519	0	17 073

4°) Biens pris en crédit-bail intégrés dans les tableaux présentés ci-dessus :

en K€	Ecarts d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immob. financières	Titres en équivalence	Total
Valeurs brutes au 31/12/2024			9 037			9 037
Augmentations de l'exercice			1 043			1 043
Variations de périmètre			0			0
Amortissement et pertes de valeurs au 31/12/2025			-6 506			-6 506
Valeurs brutes au 31/12/2025			3 575			3 575

NOTE 13 – STOCKS ET EN-COURS

en K€	31/12/2025	31/12/2024
Matières premières et marchandises	12 056	12 659
Encours de production	3 769	4 720
Produits intermédiaires et finis	12 854	14 829
Total brut	28 679	32 208
Dépréciations	-4 437	-4 735
Total net	24 242	27 473

Les dotations et reprises de dépréciations sont constatées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux « provisions » du compte de résultat.

La diminution de 12% des stocks et des encours bruts de production constatée à fin 2025 est principalement liée au plan de réduction des stocks engagé chez N. Schlumberger, l'arrêt de l'activité de NSC USA et la réduction d'activité de Seydel.

NOTE 14 – RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Régimes de base : Le Groupe contribue principalement à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes sociaux concernés. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies et l'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Au-delà des régimes de base, les régimes existants peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies, et, dans ce dernier cas, partiellement couverts par des placements dédiés (contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

Régimes à cotisations définies : Les prestations dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. Comme pour les régimes de base, l'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies : La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « valeur actuelle probable antérieure », représentant le passif social à la date de la clôture de la période (PBO).

Les calculs sont réalisés avec les principales hypothèses suivantes :

- Taux moyen d'évolution des salaires : 3,4% à fin 2025 contre 2,8% à fin 2024,
- Taux moyen d'actualisation : 3,58% à fin 2025 contre 3,12% à fin 2024,
- Age de départ à la retraite inchangé soit : 65 ans pour les cadres et 64 ans pour les non cadres suite à la réforme du régime des retraites en France.

Depuis fin 2020, ce passif social n'est plus couvert par des fonds dédiés versés auprès d'assureurs.

A fin 2025, le Groupe a provisionné au passif 2 044 K€ pour les sociétés françaises afin de couvrir les indemnités de fin de carrière. Un engagement de retraite résiduel de 104 K€ concernant SATM est présenté dans les autres dettes sociales sachant que le montant de ce passif est figé et ne dépend d'aucun paramètre particulier.

en K€	31/12/2024	augmentation	diminution	31/12/2025
Engagement en fin de période pour les entités françaises	2 054	345	-355	2 044
Passif SATM	152		-48	104
Passifs au bilan	2 206	345	-403	2 148

NOTE 15 – PROVISIONS

Concernant les provisions constituées pour indemnités de fin de carrière, se référer à la note 14.

en K€	A fin 2024	Augment. exercice	dimin. ou reprises		Variation périmètre	Ecart de Change	Au 31.12 2025
			utilisées	non util.			
Pour risques de garantie aux clients	590	373	-345	0	0	-1	616
Pour risques de pertes	0	0	0	0	0	0	0
Pour risques divers	58	51	-50	0	0	0	59
Total provisions pour risques	648	424	-395	0	0	-1	675
Pour charges techniques	354	356	-343	0	0	0	366
Litiges fiscaux	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour charges diverses	104	2	0	-74	0	0	32
Pour charges de restructuration	0	0	0	0	0	0	0
Pour charges de fin de carrière	2 054	345	-355	0	0	0	2 044
Total provisions pour charges	2 511	703	-698	-74	0	0	2 442
Total provisions pour risques et charges	3 159	1 127	-1 093	-74	0	-1	3 117

NOTE 16 – ÉCHÉANCIER DES PASSIFS

en K€	31/12/2025				31/12/2024			
	Moins de 1 an	de 1 à 5ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	de 1 à 5ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires				0	0			0
Emprunts auprès d'établissements de crédits	2 142	1 656	312	4 110	4 650	3 573	0	8 223
Emprunts et dettes financières diverses	8	516	0	524	8	500		508
Crédits-baux	538	626	890	2 054	588	1 343	0	1 931
Concours bancaires et mobilisation créances	91	0	0	91	1 021			1 021
Emprunts et dettes financières	2 778	2 797	1 203	6 778	6 267	5 416	0	11 683
Dettes fournisseurs	4 805			4 805	6 303			6 303
Fournisseurs et comptes rattachés	4 805	0	0	4 805	6 303	0	0	6 303
Avances et acomptes reçus	8 578			8 578	9 817			9 817
Dettes fiscales et sociales	5 982			5 982	5 930			5 930
Autres dettes	1 573			1 573	1 689			1 689
Impôts courants	1 130			1 130	523			523
Produits constatés d'avance	196			196	0			0
Impôts différés - passif	0			0	1 031			1 031
Ecarts de conversion passif	242			242				
Autres dettes et comptes de régul.	9 125	0	0	9 125	9 173	0	0	9 173
TOTAL DETTES	25 286	2 797	1 203	29 286	31 559	5 416	0	36 975

Le total des emprunts au 31 décembre 2025 est principalement constitué :

- En France, auprès d'établissements français :
 - du solde de 447 K€ d'un emprunt souscrit en novembre 2019 pour l'acquisition de CMT,
 - du solde de 525 K€ sur trois prêts garantis par l'Etat (PGE) d'un montant unitaire de 1 000 K€ accordés en août et en septembre 2020 par les 3 banques du pool bancaire de la société,
 - du solde de 1 381 K€ sur trois autres prêts garantis par l'Etat (PGE) d'un montant unitaire de 1 000 K€ accordés en septembre 2021 par les 3 banques du pool bancaire de la société,

- du solde de 363 K€ sur un prêt de l'Etat octroyé par Bpifrance de 1 000 K€ accordé en septembre 2021 en complément des 3 prêts mentionnés ci-avant,
 - d'un prêt accordé vert par Bpifrance en avril 2024 pour 1 000 K€ dont le remboursement n'a pas encore débuté,
 - d'un prêt de 125 K€ à taux bonifié obtenu par Fonderie Schlumberger en début d'exercice,
 - d'un crédit-bail concernant un bâtiment administratif chez N. Schlumberger pour 458 K€,
 - d'un crédit-bail chez SCI Florimmo sur un local loué à Guebwiller à hauteur de 956 K€,
 - d'un crédit-bail chez Monomatic pour une machine à hauteur de 640 K€.
- En Italie, auprès de banques de la péninsule :
 - pour ATM : du solde de deux emprunts moyen-terme pour 225 K€.

Ces emprunts sont tous effectués en euros et réalisés pour une large partie à taux fixe, notamment les prêts garantis par l'Etat.

Les emprunts et dettes financières diverses incluent la dette de 516 K€ vis-à-vis de l'actionnaire Alsapar suite à la convention de compte courant bloqué conclue en 2021.

Par ailleurs, les concours bancaires suivants restent mobilisés à fin décembre 2025 :

- En France, aucun découvert hors cash pool.

NOTE 17 – ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES

en K€	31/12/2025						31/12/2024					
	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total brut	Dépréciation	Total Net	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total brut	Dépréciation	Total Net
Clients et comptes rattachés	6 408			6 408	-445	5 963	8 441			8 441	-456	7 985
Clients et cptes rattachés	6 408	0	0	6 408	-445	5 963	8 441	0	0	8 441	-456	7 985
Avces et acptes versés	1 110			1 110		1 110	619			619	0	619
Créances fiscales et sociales	2 214			2 214		2 214	688			688	0	688
Autres créances	542			542		542	1 244			1 244	0	1 244
Impôts	67			67		67	496			496	0	496
Charges constatées d'avance	258			258		258	337			337	0	337
Impôts différés - Actif	91	1 803	15 610	17 503	-15 609	1 894	763	1 727	167	2 657	-166	2 491
Autres créances	4 282	1 803	15 610	21 694	-15 609	6 085	4 147	2 491	9 170	15 808	-9 933	5 875
Total	10 691	1 803	15 610	28 103	-16 054	12 048	12 588	2 491	9 170	24 249	-10 388	13 861

NOTE 18 – TRÉSORERIE ET PLACEMENTS

en K€	31/12/2025	31/12/2024
Comptes courants	7 783	7 484
Placements:		
Comptes à terme	4 526	0
Contrats de capitalisation	8 741	6 241
Fonds obligataires	0	0
SICAV monétaires	1 550	5 000
Total en K€	22 601	18 725

NSC Groupe a placé au 2ème trimestre 1,5 M€ dans des comptes à terme et a versé un complément de 2,5 M€ sur un contrat de capitalisation déjà existant auprès d'un assureur européen de premier plan.

N. Schlumberger a placé au 4ème trimestre 3,0 M€ dans des comptes à termes et 1,6 M€ dans des SICAV monétaires.

N. Schlumberger avait placé fin 2024 5,0 M€, correspondant à l'excédent de trésorerie, sur des comptes de dépôt qui ont été pour l'essentiel reversés au 1er semestre afin d'accompagner l'évolution du BFR.

Les contrats de capitalisation sont composés à hauteur de 64% de fonds constitués en Euro, de 11% d'OPCVM et pour le solde de produits structurés à capital garanti.

NOTE 19 – ENGAGEMENTS AU TITRE D’OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

en K€	Total	Montant provision.	Montant assuré
Engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi	2 148	2 148	0

en K€	Total		dont envers un dirigeant	
	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus
Avals, cautions, garanties	532	0	0	0
Hypothèques, nantissements et autres sûretés réelles	1 447	0	0	0
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	0	0	0	0
Engagements d'achats	0	0	0	0
Autres engagements financiers	2 460	0	0	0
Engagements financiers	4 439	0	0	0

Dettes garanties par une sûreté réelle	Montant Garanti	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des immobilisations		
			Incorp.	Corporelles	Financières
Dettes financières > à 1 an	146	0	0	0	0
Dettes financières < à 1 an	301	0	0	0	0
Dettes d'exploitation > à 1 an	0	0	0	0	0
Dettes d'exploitation < à 1 an	0	0	0	0	0
Dettes diverses > à 1 an	0	0	0	0	0
Dettes diverses < à 1 an	0	0	0	0	0

Les avals, cautions et garanties incluent :

- Des garanties de restitution d’acompte données par Monomatic et N. Schlumberger à hauteur de 161 K€ et 371 K€ respectivement.

Les hypothèques, nantissement et autres sûretés donnés comprennent :

- Un nantissement partiel par NSC Groupe d’un contrat de capitalisation à hauteur de 447 K€ en garantie d’un emprunt bancaire contracté fin 2019 afin de financer l’acquisition de CMT,
- Le nantissement de deux comptes à terme par NSC Groupe d’un montant total de 1 000 K€ dans le cadre d’une garantie de restitution d’acompte pour un contrat de SATM avec la Chine.

Les autres engagements financiers comprennent :

- Une lettre de confort de 2 460 K€ donnée à une banque italienne en garantie des lignes de découvert accordées à SATM.

NOTE 20– LISTE DES FILIALES ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Société	Pays	% de contrôle	Méthode de consolidation	Type	Secteur opérationnel
NSC Groupe	France	100%	Mère		Autres
N.Schlumberger	France	100%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Seydel	Allemagne	100%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Billion Tact Holdings (BTH)	Hong Kong	60%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Zhangjiagang Lucky Tide Global Trading Co (ZLTGT)	Chine	100%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Sant'Andrea Textile Machines	Italie	100%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Fonderie Schlumberger	France	100%	Globale	Filiale	Fonderie
Monomatic	France	100%	Globale	Filiale	Autres
NSC USA	Etats-Unis	100%	Globale	Filiale	Autres
Servitex (1)	Uruguay	100%	Globale	Filiale	Autres
SCI Florimmo	France	99%	Proportionnelle	Filiale	Autres

(1) en cours de liquidation

NOTE 21 – DIVIDENDES

L'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 22 mai 2025 a décidé de verser début juin 2025 un dividende unitaire de 1,25 € au titre de l'exercice 2024.

NOTE 22 – ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS A LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

A la date d'arrêté des comptes, le groupe disposait de liquidités suffisantes pour assurer la continuité de son exploitation.

Depuis le 1er janvier 2026, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées dans le contexte du départ de la société de Monsieur Pascal ROUHAUD fin février 2026 :

- Monsieur Vincent SCHALCK, administrateur de la société depuis 2020, assure la Présidence du Conseil d'Administration,
- Monsieur Éric OTTMANN est nommé Directeur Général de NSC Groupe et reste Directeur Général de la filiale N. SCHLUMBERGER et de la conduite directe du principal secteur d'activité Fiber to Yarn.

L'arrêt d'activité de Seydel a été annoncé aux salariés le 19 janvier dernier et sera effective à fin mars 2026 avec un transfert de l'activité des pièces de rechanges chez SATM.

Le conflit Iranien fait peser des incertitudes pour l'économie mondiale avec un risque d'augmentation du prix de l'énergie. A la date de rédaction de ce rapport, aucune incidence particulière n'a été identifiée d'autant plus que la situation économique de la zone Turquie, Moyen Orient était déjà dégradée en 2025, ce que NSC avait intégré dans ses projections pour 2026.

NOTE 23 – RÉSULTAT PAR ACTION ET COMPOSITION DU CAPITAL

	2025	2024
Résultat par action (€)	19,26 €	9,84 €
Résultat dilué par action (€)	19,26 €	9,84 €
Résultat de base et dilué (K€)	8 033	4 102
Nombre d'actions de base	417 003	461 427
Nombre d'actions dilué	417 003	461 427

Le capital est composé de 417 003 actions entièrement libérées de nominal 16 € et ouvrant droit au dividende. Il n'existe pas d'instrument financier dilutif de capital.

Au 31 décembre 2025, 341 007 actions sont à droit de vote double contre 351 914 à fin 2024.

NSC Groupe ne détient plus aucun titre en autocontrôle depuis le 18/06/2025. Au 31 décembre 2024, NSC Groupe détenait 44 424 titres en autocontrôle. Ces titres sont neutralisés pour le calcul du résultat par action.

NOTE 24 – EFFECTIFS

en ETP	2025				2024			
	Cadres	Employés	Ouvriers	Total	Cadres	Employés	Ouvriers	Total
Autres (*)	5	0	0	5	4	0	0	4
Fonderie Schlumberger	4	11	26	41	3	11	27	41
Monomatic	11	10	19	40	11	10	21	42
FTY (**)	40	104	108	251	39	82	143	264
Total	60	124	153	337	57	103	192	351

(*) Il s'agit des effectifs de la sociétés NSC Groupe

(**) Il s'agit des effectifs des sociétés N.Schlumberger, SATM, Seydel, et ZLTGT.

Les effectifs présentés correspondent à ceux du 31 décembre des années considérées. La variation entre employés et ouvriers chez FTY est en partie due à une mise à jour des catégories suite à la nouvelle convention collective en France.

NOTE 25 – RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS

Le montant des rémunérations de l'activité des administrateurs pour l'exercice 2025 s'est élevé à 115 K€.

Durant l'année 2025, le montant global des rémunérations brutes versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale du groupe s'est élevé à 290 K€. Cette rémunération comprend les salaires, les primes, les avantages en nature et les rémunérations de l'activité au titre d'administrateurs.

NOTE 26 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les montants comptabilisés en charges en 2025 sont les suivants:

en K€	2025			2024		
	Forvis Mazars	SFR	Total	Forvis Mazars	SFR	Total
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	97	58	155	97	57	155
Services autres que la certification des comptes	9	0	9	0	0	0
Total	106	58	164	97	57	155

A – COMPTES SOCIAUX

I - Bilan

II - Compte de résultat

III - Projet d'affectation du résultat

IV - Annexe aux comptes sociaux

Note 1. – Principes comptable

Note 2. – Faits marquants :

Note 3. – Analyse des résultats

Note 4.- Les immobilisations

Note 5. – Impôt

Note 6. – Trésorerie à court terme nette des dettes financières

Note 7. – Capital social et variation des capitaux propres

Note 8. – Provisions pour risques et charges et dépréciations

Note 9. – Etat des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice

Note 10. – Comptes de régularisation

Note 11. – Engagements hors bilan

Note 12. – Informations concernant les dirigeants, les administrateurs et la direction générale

Note 13. – Régimes d'avantages postérieurs à l'Emploi :

Note 14. – Litiges

Note 15. – Société consolidante

Note 16. – Evénements postérieurs à la clôture

Note 17. – Effectif de la société

Note 18. – Renseignements concernant les filiales

Note 19. – Tableau des cinq derniers exercices

I. Bilan

ACTIF (en €)	31/12/2025			31/12/2024
	Montant brut	Amort. ou dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0	0	0	0
Frais d'établissement (II)	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles :				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	23 823	23 823	0	0
Total Immobilisations incorporelles :	23 823	23 823	0	0
Immobilisations corporelles :				
Terrains	2 036 186	320 572	1 715 615	1 776 103
Constructions	15 298 987	14 590 252	708 734	797 738
Autres immobilisations corporelles	101 456	100 979	476	1 342
Immobilisations corporelles en cours, avances et comptes	2 400	0	2 400	0
Total Immobilisations corporelles :	17 439 029	15 011 803	2 427 225	2 575 182
Immobilisations financières (1) :				
Participations	35 457 110	998 885	34 458 226	34 766 504
Créances rattachées à des participations	638 586	30 254	608 332	504 586
Autres titres immobilisés	2 432	0	2 432	2 432
Autres immobilisations financières	48 190	0	48 190	2 783 537
TOTAL Immobilisations financières (1) :	36 146 318	1 029 138	35 117 180	38 057 059
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)	53 609 169	16 064 764	37 544 405	40 632 241
(1) Dont à moins d'un an	638 586	0	638 586	504 586
Stocks et en-cours :				
Total Stocks et en-cours :	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances :				
Créances clients et Comptes rattachés	198 747	10 590	188 157	148 616
Autres créances	370 117	0	370 117	178 718
Charges constatées d'avance	8 247	0	8 247	5 293
TOTAL Créances (2) :	577 110	10 590	566 520	332 627
Valeurs mobilières de placement :				
Autres titres	10 267 816	0	10 267 816	6 241 387
Disponibilités	1 622 666	0	1 622 666	1 604 254
Total trésorerie active :	11 890 482	0	11 890 482	7 845 641
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	12 467 592	10 590	12 457 002	8 178 268
Frais d'émission des emprunts (V)	0		0	0
Primes de remboursement des emprunts (VI)	0		0	0
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)	0		0	0
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	66 076 762	16 075 354	50 001 407	48 810 509
(2) Dont à moins d'un an	577 110	0	577 110	332 627

<i>PASSIF (en €)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Capital	6 672 048	7 382 832
Réserve légale	890 000	890 000
Autres réserves	41 471 283	43 917 099
Report à nouveau	-16 091 508	-23 329 728
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-955 553	7 238 220
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	31 986 269	36 098 423
Provisions pour charges	124 151	90 892
TOTAL DES PROVISIONS (II)	124 151	90 892
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 786 960	6 381 508
Emprunts et dettes financières diverses (2)	4 886 198	4 997 482
Total Emprunts et dettes financières	8 673 157	11 378 990
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	2 064
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 452	116 556
Dettes fiscales et sociales	434 718	345 009
Autres dettes	8 464 804	741 880
Produits constatés d'avance	35 127	36 696
Total Autres dettes	8 934 648	1 123 584
TOTAL DES DETTES (1) (III)	17 718 258	12 621 194
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation - Passif (iv)	172 729	0
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+II+III+IV)	50 001 407	48 810 509
(1) Dont à moins d'un an (Hors avances et acomptes reçus sur commandes)	15 548 126	8 355 208
(2) Dont emprunts participatifs	0	0

III. Compte de résultat

(en €)	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation :		
Production vendue	1 486 649	1 321 500
Montant net du chiffre d'affaires	1 486 649	1 321 500
Reprises sur amortissements, dépréciation et provisions	0	239 267
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	13 250	0
Autres produits	50 958	2 067
Total des Produits d'exploitation (I)	1 550 856	1 562 835
Charges d'exploitation :		
Autres achats et charges externes (1)	-617 477	-532 732
Impôts, taxes et versements assimilés	-188 474	-152 201
Salaires	-616 482	-538 196
Cotisations sociales	-349 757	-303 468
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	-103 292	-215 626
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	0	-2 447
Dotations aux provisions	-36 745	-27 967
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-48 054	0
Autres charges	-115 047	-112 709
Total des charges d'exploitation (II)	-2 075 326	-1 885 346
(1) Y compris :		
- Redevance de crédit-bail mobilier	0	0
- Redevance de crédit-bail immobilier	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION (I+II)	-524 470	-322 511
Quote-part de résultat sur opérations faites en communs :		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	0	0
Produits financier :		
De participation (2)	102	5 959 452
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	44 780	30 368
Autres intérêts et produits assimilés (2)	4 367	168 428
Reprises sur dépréciations et provisions	3 486	2 363 647
Différences positives de change	4 319	15
Total des produits financiers (V)	57 053	8 521 910
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-338 532	-281 152
Intérêts et charges assimilées (3)	-269 637	-492 788
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	0	-329 349
Total des charges financières (VI)	-608 168	-1 103 289
RESULTAT FINANCIER (V) + (VI)	-551 115	7 418 621
RESULTAT COURANT avant impôts (I) + (II) + (III) + (IV) + (V) + (VI)	-1 075 585	7 096 110

(en €)	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels (VII)	0	16 977 499
Charges exceptionnelles (VIII)	0	-16 732 936
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII) + (VIII)	0	244 563
Participation des salariés aux résultats (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	120 032	-102 453
TOTAL DES PRODUITS (I) + (III) + (V) + (VII) + (X)	1 607 910	27 062 244
TOTAL DES CHARGES (II) + (IV) + (VI) + (VIII) + IX)	-2 563 463	-19 824 024
BENEFICE OU PERTE	-955 553	7 238 220
(2) Dont produits concernant les entités liées	18 351	6 158 248
(3) Dont intérêts concernant les entités liées	152 733	326 069

III - Projet d'affectation du résultat

En 2025, la société NSC Groupe a enregistré une perte nette de 955 533 € à comparer au bénéfice net de 7 238 220 € en 2024.

Il est proposé à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de l'exercice 2025 de verser un dividende de 1,25€ par action au titre de cet exercice qui sera prélevé intégralement sur le compte "Autres réserves", comme suit:

	en €
Report à nouveau antérieur	-16 091 508,11
Résultat de l'exercice	<u>-955 553,13</u>
Report à nouveau	-17 047 061,24
Total du dividende à distribuer prélevé sur les "Autres réserves"	-521 253,75

Il est rappelé que les dividendes distribués par action au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2025 Proposition	2024	2023	2022
Valeur nominale de l'action (€)	16,00	16,00	16,00	16,00
Nombre total d'actions	417 003	461 427	461 427	461 427
Dividende distribué par action	1,25	1,25	0,00	0,00
Montant éligible à l'abattement art. 158 CGI	1,25	1,25	0,00	0,00

IV - Annexe aux comptes sociaux

Note 1. – Principes comptables :

Les comptes ont été établis conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables en France et conformément au règlement ANC n°2014.03 relatif au plan comptable général à jour des différents règlements complémentaires d'application obligatoire pour l'exercice considéré. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

Première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers

Au 1er janvier 2025, la société a appliqué de manière obligatoire pour la première fois le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement entraîne notamment la suppression des comptes de transferts de charges, les flux correspondants étant désormais présentés selon leur nature, soit en autres produits, soit en diminution des charges. Par ailleurs, les produits de cession d'éléments d'actifs immobilisés ainsi que les valeurs nettes comptables des actifs cédés, antérieurement présentés en résultat exceptionnel, sont désormais comptabilisés selon leur nature en résultat d'exploitation ou en résultat financier. En outre, la définition du résultat exceptionnel est désormais plus restrictive et limitée aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, les écritures comptables d'origine purement fiscale, ainsi qu'aux corrections d'erreurs, sauf lorsque celles-ci concernent des écritures ayant été directement imputées sur les capitaux propres.

Ce nouveau règlement impose un modèle unique de bilan et compte de résultat en liste, ainsi que des informations à fournir en annexe qui sont soit des informations à fournir sous un format normé obligatoire, soit des informations données sous une forme libre.

Les dispositions de ce règlement constituent un changement de méthode comptable qui s'applique au 1er janvier 2025 de façon prospective sans impact sur les comptes antérieurs et un changement de présentation. En particulier, le résultat exceptionnel constatée au titre de l'exercice précédent ne fait pas l'objet de retraitement conformément aux dispositions du règlement.

Les principaux impacts de présentation au compte de résultat liés à l'application de ce règlement sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 consistent en la reconnaissance :

- en chiffre d'affaires de refacturations diverses pour 151 K€, antérieurement constatées en transferts de charges,
- en résultat d'exploitation des impacts de cessions d'actifs corporels et incorporels avec un produit de cession de 13 K€ et une valeur nette comptable des éléments cédés de 48 K€, les éléments de cette nature étant antérieurement présentés au sein du résultat exceptionnel.
- Au bilan, l'application de ce nouveau règlement a pour conséquence de présenter les comptes courants créditeurs vis-à-vis des filiales et d'un des actionnaires pour un montant total de 7 931 K€ au sein des autres dettes alors qu'ils étaient antérieurement constatés parmi les emprunts et dettes financières diverses. Au 31 décembre 2024, ces comptes courants représentaient un montant total de 4 920 K€

Autres nouveaux règlements d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025

Le règlement ANC 2025-01 du 7 février 2025 requiert l'indication en annexe des comptes annuels du montant des honoraires de certification des informations en matière de durabilité pour les grandes entreprises ou entités d'intérêt public. Le règlement ANC 2025-02 du 4 avril 2025 définit quant à lui les principes comptables applicables pour la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises et l'information à fournir en annexe à ce titre. Ces règlements n'ont pas eu d'impacts sur les comptes annuels, la société n'étant pas concernée par ces dispositions.

Les principes comptables utilisés sont les suivants :

1. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).
Les immobilisations sont amorties selon les modalités décrites en note 4.

2. Titres de participation

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, et après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée :

- Pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte de l'actif net ré estimé ou de la valeur probable de négociation.

La valeur probable de réalisation des titres des filiales est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés augmentés des disponibilités et d'une valeur terminale basée sur le cash-flow libre moyen de la période considérée et réduits des dettes financières et des provisions pour risques et charges.

Un horizon de 5 ans a été retenu pour la période de calcul de la valeur recouvrable, sachant que tout horizon plus large accroîtrait de façon très importante les incertitudes inhérentes à une modélisation des flux futurs de trésorerie. Les prévisions retenues au titre de la première année correspondent au budget et sont établies sur la base d'estimations pour les années suivantes.

- Pour les participations susceptibles d'être vendues, en fonction d'opportunités de marché, d'après leur valeur probable de négociation ou, dans le cas des titres cotés, d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la provision pour dépréciation des titres, une provision pour risques est constituée.

Les plus et moins-values de cession sont calculés selon la méthode du « coût moyen pondéré ».

Les dividendes provenant des titres de participation sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution est intervenue.

3. Actions en auto-détention

Les actions de la société détenues en auto-détention sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement pour la part affectée aux stocks options et en « Autres immobilisations financières » pour les autres titres.

Elles sont évaluées à la date de clôture au cours moyen du dernier mois de l'exercice. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant.

4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (Valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

5. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises est enregistrée au bilan dans les comptes de régularisation « Ecart de conversion actif ou passif », selon le cas. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

6. Passifs

Conformément au règlement du CNC n°00-06 du 20 avril 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque NSC Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

7. Impôts

NSC Groupe forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95% au moins un groupe d'intégration fiscale tel que défini à l'article 223 A du code général des impôts. Chaque société constate sa charge d'impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et NSC Groupe, en tant que tête du Groupe, détermine la charge ou le produit d'impôt comptabilisé en tenant compte des éléments suivants :

- Impôts versés à NSC Groupe par les filiales bénéficiaires intégrées fiscalement (produit),
- Impôt dû au Trésor public au titre du résultat fiscal du groupe d'intégration fiscale,
- L'utilisation éventuelle de déficits fiscaux des filiales intégrées dans la détermination de l'impôt dû par le Groupe
Dans ce cas une provision pour restitution d'impôt est constituée, l'économie d'impôt n'étant pas acquise à la société mère mais aux filiales disposant de ces déficits,
- Régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs,
- Evolution des provisions pour risques fiscaux,
- Il n'est procédé à aucune restitution dans le cas où une filiale sort du groupe d'intégration fiscale.

Les principes appliqués par NSC Groupe sont conformes à l'avis 2005-G du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité.

8. Engagements de retraite

La société applique la recommandation ANC 2013-02 relatives aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires.

La provision se calcule en estimant la somme des indemnités de fin de carrière propres à chaque salarié en fonction de leur âge, de leur probabilité de présence, de leur évolution de salaire et d'un taux d'actualisation financier.

Les écarts actuariels sont constatés en résultat financier.

Voir la note n°14 pour plus de détail.

Note 2. – Faits marquants :

- Désengagement total de NSC USA avec la vente du site réalisée le 17 avril 2025 :
 - Le site de Fort Mill a été vendu pour un prix net de 6,5 M\$ à la régie locale de distribution de gaz. Un montant de 5,0 M\$ a été remonté en compte courant chez NSC Groupe et placé en euros en attendant la liquidation de la filiale.
- Réduction du capital social de NSC Groupe intervenue le 18 juin 2025 :
 - Le capital social de NSC Groupe a été réduit de 710 784 € suite à l'annulation des 44 424 titres auto-détenus. Le capital social à la clôture s'élève ainsi à 6 672 648 €. Cette opération a par ailleurs eu pour effet de diminuer les autres réserves d'un montant de 1 924 563 €, représentant l'excédent de la valeur de rachat des actions net de dépréciation sur leur valeur nominale.

Note 3. – Analyse des résultats :

en K€	31/12/2025	31/12/2024
Résultat d'exploitation	-524	-323
Résultat financier	-551	7 419
Résultat courant avant impôts	-1 076	7 096
Résultat exceptionnel	0	245
Impôts	120	-102
Résultat net	-956	7 238

La société a enregistré une perte nette de 956 K€ sur l'exercice contre un bénéfice net de 7 238 K€ en 2024.

En 2025, les filiales de NSC Groupe n'ont pas distribué de dividendes et la société a constaté des dépréciations nettes sur immobilisations financières de 339 K€.

En 2024, le résultat net comprenait principalement des dividendes reçus de N.Schlumberger et de NSC USA pour un montant total de 5 959 K€ ainsi qu'à des reprises de dépréciations nettes sur immobilisations financières de 1 755 K€.

1. Résultat d'exploitation

La perte d'exploitation de l'exercice s'établit à 524 K€ contre 323 K€ en 2024.

2. Les produits et charges financières

Les produits et charges financières

Charges financières		Produits financiers	
en milliers d'euros	Montant	en milliers d'euros	Montant
Dotation financières aux amortissements et provisions	339 (1)	Autres intérêts et produits assimilés	49 (3)
Intérêts et charges assimilées	270 (2)	Reprises sur provisions	3 (4)
Différences négatives de change	0	Différences positives de change	4
Autres charges financières	0	Produits nets sur cession de Valeurs mobilières de plac.	0
Total des charges financières	608	Total des produits financiers	57

Renvois :

- (1) Correspond à la dépréciation des titres Fonderie pour 207 K€ et SCI FLORIMMO pour 101 k€ et du compte courant de la SCI Florimmo pour 31 k€
- (2) Comprend les intérêts des emprunts pour 117 K€ et sur les comptes courants de trésorerie pour 152 K€,
- (3) Correspond pour l'essentiel aux intérêts sur comptes courants pour 18 K€ et les revenus sur les valeurs mobilières de placements de 26 K€.
- (4) Correspond à la reprise sur provisions pour charges d'indemnités de fin de carrière de 3 k€.

Evolution des dépréciations nettes de titres des filiales sur les 2 derniers exercices :

en K€	31/12/2025	31/12/2024
Fonderie	-207	
Monomatic		
NSC USA		1 315
Sci Florimmo	-101	-281
Total	-308	1 034

En 2025, a été provisionné la Fonderie pour 207 k€ et SCI Florimmo pour 101 K€.

En 2024, la reprise de la dépréciation des titres de NSC USA dans le contexte d'arrêt de l'activité de cette filiale s'expliquait par la prise en compte dans la valeur d'utilité des titres de l'impact positif lié à la cession du site de Fort Mill.

3. Les produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel est à zéro en 2025 contre 245 K€ en 2024 en raison de l'application du règlement ANC 2022-06 (cf Note 1 ci-avant).

En 2024, les produits et charges exceptionnels correspondaient aux impacts de la liquidation des titres de la société PAKEA (reprises de provisions et sortie des titres).

Note 4.– Les immobilisations

1. Etat de l'actif immobilisé :

Montants bruts

en milliers d'euros	Valeurs brutes début d'exercice	Augmentations	Diminutions / Reclassements	Valeurs brutes fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	70	0	46	24
Immobilisations corporelles	17 484	1	48	17 437
Immobilisations financières	39 149	134	3 137	36 146
Av. et acptes / immo.incorp.	0	0	0	0
Av et acptes sur immo. Corp.	0	2	0	2
Total	56 702	137	3 231	53 609

Développement de la colonne "Augmentations" :

en milliers d'euros	Augm°	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles	0		0	0	0	0
Immobilisations corporelles	1		0	1	0	0
Immobilisations financières	134		0	134	0	0
Av. et acptes / immo.incorp.	0		0	0	0	0
Av et acptes sur immo. Corp.	2		0	2	0	0
Total	137	0	0	137	0	0

Développement de la colonne "Diminutions" :

en milliers d'euros	Dim°	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mise hors service
Immobilisations incorporelles	46	0	0	0	0	46
Immobilisations corporelles	48	0	0	48	0	0
Immobilisations financières	3 137	3 137	0	0	0	0
Av. et acptes / immo.incorp.	0	0	0	0	0	0
Av et acptes sur immo. Corp.	0	0	0	0	0	0
Total	3 231	3 137	0	48	0	46

a) Détail des Titres de participations

Titres de participation

en milliers d'euros	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Valeurs 2024	35 457	-691	34 767
Augmentations	0	-308	-308
Diminutions	0		0
Dotations et reprises de dépréciations		0	0
Valeurs 2025	35 457	-999	34 458

Le tableau des filiales et participations est présenté en Note 18.

Le détail des dépréciations constatées sur l'exercice est indiqué en Note 3.

b) Détail des autres immobilisations financières

Autres Immobilisations financières

en milliers d'euros	en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	en fin d'exercice
Titres en auto-détention bruts	3 037	0	3 037	0
Dépréciation	-401	401	0	0
Titres en auto-détention nets	2 635	401	3 037	0
Prêts aux filiales bruts	0	0	0	0
Dépréciation	0	0	0	0
Prêts aux filiales nets	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	148	-100	0	48
Dépréciation	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements nets	148	-100	0	48
Créances rattachées à des participations	505	134	0	639
Dépréciation	0	-30	0	-30
Créances nettes	505	104	0	608
Autres immobilisations financières nettes	0	0	0	0
Total autres immo. financières	3 288	405	3 037	657

2. Etat de des amortissements :

en milliers d'euros	Durée (Années)	Mode	Valeurs début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs fin d'exercice
Concessions, brevets, licences	3	Linéaire	70	0	46	24
Fonds commercial		Linéaire	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillages		Linéaire	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	5 - 40	Linéaire	14 909	103	0	15 012
Total			14 978	103	46	15 036

Développement de la colonne "Augmentations" :

en milliers d'euros	Dot°.	Rééal.	Mode linéaire	Autre mode	Dotations exceptionnelles
Concessions, brevets, licences	0	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillages	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	103	0	103	0	0
Total	103	0	103	0	0

Développement de la colonne "Diminutions" :

en milliers d'euros	Dim°.	Eléments transférés à l'actif	Eléments cédés	Elément mis hors service
Concessions, brevets, licences	46	0	0	46
Fonds commercial	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillages	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Total	46	0	0	46

3. Etat de des dépréciations

en milliers d'euros	Valeurs début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations financières	1 092	339	401	1 029
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Créances	11	0	0	11
Total	1 102	339	401	1 040

Une dépréciation des titres propres avait été constituée en 2024 pour 401 k€. En 2025 ces actions propres ont été intégrées dans une opération de réduction de capital et la reprise de provision a été enregistrée en diminution des réserves.

Note 5. – Impôt

NSC Groupe est la tête du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés NSC Groupe, Fonderie Schlumberger, Monomatic et N.Schlumberger.

Le report déficitaire d'ensemble du groupe d'intégration fiscale de NSC Groupe au 31 décembre 2025 s'élevait à 58 929 K€.

Pour l'exercice 2025, un produit d'impôt net de 120 K€ a été enregistré dont une charge de 383 K€ au titre de l'impôt dû par le groupe d'intégration et un produit de 503 K€ au titre de l'impôt constaté par les membres du groupe fiscal vis-à-vis de NSC Groupe.

En l'absence d'intégration fiscale, la société n'aurait pas constaté de charge ou de produit d'impôt.

Note 6. – Trésorerie à court terme nette des dettes financières et assimilées

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Disponibilités	1 623	1 604
Valeurs mobilières de placement	10 268	6 241
Trésorerie active	11 890	7 846
Dettes financières à court terme auprès des établissements de crédit	2 195	2 665
Autres dettes financières à court terme	4 797	5 155
<i>dont : dettes rattachées à des participations</i>	<i>4 808</i>	<i>0</i>
<i>trésorerie des filiales centralisée</i>	<i>0</i>	<i>4 920</i>
<i>Intégration fiscale</i>	<i>-11</i>	<i>235</i>
Trésorerie passive	6 992	7 820
Trésorerie nette	4 898	26
Trésorerie nette des dettes bancaires CT	9 695	5 181
Augmentation du cash pooling et autres C/C	-4 920	2 085

Note 7. – Capital social et variation des capitaux propres

a) Le capital social

Le capital social s'élève au 31 décembre 2025 à 6 672 048 € et est composé de 417 003 actions d'un nominal de 16€.

b) Variation des capitaux propres sur l'exercice

en milliers d'euros	Montant à l'ouverture	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Distribution de dividendes	Diminution de capital (1)	Augmentation de capital	Résultat de l'exercice	Autres	Clôture
Capital	7 383	0	0	-711	0	0	0	6 672
Réserve légale	890	0	0	0	0	0	0	890
Autres réserves	43 917	0	-521	-1 925	0	0	0	41 471
Report à nouveau	-23 330	7 238	0	0	0	0	0	-16 092
Résultat de l'exercice	7 238	-7 238	0	0	0	-956	0	-956
Total des capitaux propres	36 098	0	-521	-2 635	0	-956	0	31 986

Le résultat de l'exercice précédent a été affecté en report à nouveau.

(1) Correspond à l'opération de réduction de capital par annulation des actions propres de 3 036 K€ brutes et dépréciées de 421 K€, soit un net de 2 635 K€.

Note 8. – Provisions pour risques et charges

en milliers d'euros	n° renvoi	Montant en début d'exercice	Augment. ou dotation exercice	Diminutions provisions utilisées	Diminutions provisions non utilisées	Montant en fin d'exercice
Risque export moyen terme		0	0	0	0	0
Provisions réglementées		0	0	0	0	0
Pertes de change	(2)	0	0	0	0	0
Provisions ayant supporté l'impôt		0	0	0	0	0
Litiges commerciaux	(1)	0	0	0	0	0
Garantie donnée aux clients	(1)	0	0	0	0	0
Provision pour risques divers	(1)	0	0	0	0	0
Pertes à terminaison	(3)	0	0	0	0	0
Provisions pour risques		0	0	0	0	0
Frais de montage à effectuer	(1)	0	0	0	0	0
Médailles du travail	(1)	0	0	0	0	0
Indemnités de fin de carrière	(1)	91	37	0	3	124
Charges d'exploitation	(1)	0	0	0	0	0
Provisions pour charges		91	37	0	3	124
Dépréciation Fonds de commerce		0	0	0	0	0
Dépréciation titres de participations	(2)	691	308	0	0	999
Dépréciation autres immo. financières	(2)	401	30		401	30
Dépréciation des stocks	(1)	0	0	0	0	0
Dépréciation des VMP	(1)	0	0	0	0	0
Dépréciation des comptes clients	(1)	11	0	0	0	11
Provisions pour dépréciations		1 102	339	0	401	1 040
Total des provisions		1 193	375	0	404	1 164
Dont dotations et reprises						
- Exploitation	(1)		37	0	3	
- Financières	(2)		339	3	401	

Note 9. – Etat des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice

1) Échéances des créances à la clôture de l'exercice

en milliers d'euros	Montants bruts	n° renvoi	A un an au plus	A plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	199		199	0
Créances de l'actif immobilisé	687		639	48
Charges constatées d'avance	8		8	0
Autres créances d'exploitation	370 (1)		370	0
Total des créances	1 264		1 216	48

(1) Concernent pour l'essentiel au compte courant d'intégration fiscale.

2) Échéances des dettes à la clôture de l'exercice

en milliers d'euros	Montants bruts	n° renvoi	A 1 an au plus	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 716 (1)		2 125	1 592	0
Autres emprunts et dettes financières	70 (2)		70	0	0
Dettes rattachées à des participations	4 886 (3)		4 808	0	78
Emprunts et dettes assimilées	8 673		7 003	1 592	78
Avances et acompte reçus sur commandes	0		0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110		110	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	110		110	0	0
Intégration fiscale	489 (5)		-11	500	0
Dettes fiscales et sociales	435 (6)		435	0	0
Compte courants	7 931 (4)		7 931	0	0
Autres dettes d'exploitation	45		45	0	0
Autres dettes d'exploitation	8 900		8 399	500	0
Produits constatés d'avance	35		35	0	0
Total des emprunts et dettes	17 718		15 548	2 092	78

(1) Comprend un emprunt Caisse d'Epargne de 2019 pour 447 K€, trois PGE de 2020 pour 525 K€ contractés auprès de nos trois banques, d'un prêt BPIFrance de 2021 de 363 K€, de trois PGE complémentaires contractés en 2021 auprès de nos trois banques pour 1 381 K€ et d'un emprunt BPI contracté en 2024 pour 1 000 K€.

(2) Concerne des concours bancaires.

(3) Concerne des dépôts et cautionnements reçus pour 78 k€ et d'un prêt consenti par NSC USA de 4 808 K€.

(4) Concerne entre autre, la remontée des soldes de trésorerie via le cash pool : Monomatic 1 533 K€, Fonderie 489 K€, N.Schlumberger 5 393 K€ et d'un apport en compte courant de Alsapar pour le solde.

(5) Concerne Monomatic pour 489 K€.

(6) Concerne principalement les organismes sociaux pour 317 K€, les congés à payer pour 77 K€ et de la TVA pour 41 K€.

Note 10. – Comptes de régularisation

en milliers d'euros		Montants nets
Poste du bilan *	Participations	34 458
	Créances rattachées à des participations	639
	Prêts	-4 808
	Avances et acomptes reçus	0
	Créances clients et comptes rattachés	150
	Autres créances	489
	Emprunts & Dettes financières divers	-48
	Avances et acomptes versés sur commandes	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-3
	Comptes courants cash pool	-7 415
	Comptes courants d'intégration fiscal	-193
Autres dettes	0	
Poste du résultat	Produits des participations	0
	Autres produits financiers	-18
	Variation de provisions sur titres	-308
	Variation des provisions sur créances	0
	Autres charges financières	0

* Débit (+) et Crédit (-) pour le bilan. Produits (+) et Charges (-) pour le compte de résultat

Note 11. – Engagements hors bilan

en milliers d'euros

31/12/2025

Engagements donnés :

Engagements sur pensions et indemn. de départ en retraite	0
Avals, cautions, garanties	716
Hypothèques, nantissements et sûretés réelles	1 447
Garantie d'actifs et de passifs	0
Autres engagements financiers	2 460
Total des engagements donnés	4 623

Engagements reçus :

Engagements sur pensions et indemn. de départ en retraite	0
Avals, cautions, garanties	0
Abandon de créances - Retour meilleure fortune	0
Hypothèques, nantissements	0
Engagements d'achats	240
Engagements d'achats de titres	0
Garantie d'actifs et de passifs	0
Total des engagements reçus	240

Détail des sûretés réelles :

Montants garantis par des sûretés réelles :

Dettes financières à plus d'un an	146
Dettes financières à moins d'un an	301
Total garantis par des sûretés réelles	447

Montants des sûretés réelles :

Dettes financières à plus d'un an	0
Dettes financières à moins d'un an	0
Total des sûretés réelles	0

- (1) Correspond à une caution donnée à Alsabail pour 716 K€,
- (2) Se rapporte principalement à des emprunts souscrits et mentionnés en Note 9,
- (3) Concerne une lettre de confort donnée à la banque principale de SATM en garantie des financements court-terme accordés par cette banque,
- (4) Concerne la SCI Florimmo.

Note 12. – Informations concernant les dirigeants, les administrateurs et la direction générale :

Aucune avance ou crédit ne sont alloués aux dirigeants et aucun engagement n'a été pris pour leur compte. Le montant des rémunérations de l'activité des administrateurs pour l'exercice 2025 s'élève à 115 K€. Durant l'année 2025, le montant global des rémunérations brutes versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale du Groupe s'est élevé à 290 K€. Ce montant comprend les salaires, les primes, les avantages en nature et les rémunérations de l'activité des administrateurs, le cas échéant.

Note 13. – Régimes d'avantages postérieurs à l'Emploi

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une externalisation partielle auprès d'une compagnie d'assurance, A la clôture, les engagements sont de 124 K€ et le montant du fonds d'assurance a été intégralement consommé à fin 2020 suite au départ en retraite du président sortant,

La provision de 124 K€ inscrite au bilan de clôture a été actualisée selon les principes hypothèses actuarielles suivantes:

- Taux d'actualisation: 3,58 % contre 3,12 % à fin 2024,
- Taux d'augmentation des salaires: 2,80 % contre 2,40 % à fin 2024.

Le taux d'actualisation retenu à la date de clôture est déterminé par référence à un taux marché fondé sur des obligations à longs termes de première catégorie.

Note 14. – Litiges :

Il n'existait pas de litige en cours non provisionné pour la société NSC Groupe à la date d'arrêté des comptes de l'exercice.

Note 15. – Société consolidante :

La société NSC Groupe SA est tête de groupe dans la consolidation du groupe NSC.

L'adresse du siège social est 170, rue de la République 68500 GUEBWILLER et le numéro Siret est le 915 420 491 00010.

Les comptes consolidés sont disponibles sur le site internet ou au siège de l'entreprise.

Note 16. – Evénements postérieurs à la clôture :

A la date d'arrêté des comptes, le groupe dispose de liquidités suffisantes pour assurer la continuité de son exploitation.

A compter du 1er janvier 2026, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées dans le contexte du départ de la société de Monsieur Pascal ROUHAUD fin février 2026 :

- Monsieur Vincent SCHALCK, administrateur de la société depuis 2020, assure la Présidence du Conseil d'Administration,

- Monsieur Éric OTTMANN est nommé Administrateur et Directeur Général de NSC Groupe et reste Directeur Général de la filiale N. SCHLUMBERGER et de la conduite directe du principal secteur d'activité Fiber to Yarn.

L'arrêt d'activité de Seydel a été annoncé aux salariés le 19 janvier dernier et sera effective à fin mars 2026 avec un transfert de l'activité des pièces de rechanges chez SATM.

Le conflit Iranien fait peser des incertitudes pour l'économie mondiale avec un risque d'augmentation du prix de l'énergie. A la date de rédaction de ce rapport, aucune incidence particulière n'a été identifiée d'autant plus que la situation économique de la zone Turquie, Moyen Orient était déjà dégradée en 2025, ce que NSC avait intégré dans ses projections pour 2026.

Note 17. – Effectif de la société

L'effectif de la société est de 5 personnes au 31 décembre 2025.

Note 18. – Renseignements concernant les filiales

en milliers d'euros

Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)	Capital à la clôture du bilan	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu par NSC Groupe	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Chiffre d'affaires hors taxe	Bénéfice net ou perte nette	Dividendes encaissés en 2025 par NSC Groupe
N. Schlumberger	3 430	25 889	100,0%	25 943	25 943	0	37 944	3 637	0
Monomatic	1 000	3 463	100,0%	3 356	3 356	0	8 295	823	0
NSC USA	2 276	2 708	100,0%	2 902	2 902	0	724	4 985	0
Servitex	2	-12	99,9%	31	0	0	0	0	0
Fonderie	1 200	833	100,0%	2 464	2 257	281	7 866	-293	0
SCI Florimmo	425	-455	98,9%	761	0	358	9	-132	0
TOTAL				35 457	34 459	639			0

en milliers d'euros	2021	2022	2023	2024	2025
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	7 383	7 383	7 383	7 383	6 672
Nombre d'actions ordinaires existantes	461 427	461 427	461 427	461 427	417 003
Actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 546	1 593	1 579	1 321	1 487
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-619	516	-18 997	-11 336	-601
Impôts sur les bénéfices	0	0	16	-102	120
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-930	1 359	-53	7 238	-956
Résultat distribué	0	0	0	-577	-521
Résultats par action (en euros) :					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-1,34 €	1,12 €	-41,17 €	-24,57 €	-1,15 €
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-2,02 €	2,94 €	-0,11 €	15,69 €	-2,29 €
Dividende attribué à chaque action (en euros)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,25 €
Personnel :					
Effectif moyen des salariés	5,2	5,0	4,5	4,0	4,0
Montant de la masse salariale	710	710	846	538	616
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	359	394	345	303	350
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0

The background of the cover is a close-up photograph of several vertical strips of knitted fabric. The colors transition from blue on the left to red on the right, with shades of cyan, magenta, and pink in between. The texture of the knit is clearly visible.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée Générale de la société NSC GROUPE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société NSC GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- sur la note 1 « Principes comptables » au paragraphe « Evolution du référentiel comptable » de l'annexe des comptes consolidés qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06 ;
- sur la note 4 « Modification de la présentation du compte de résultat » de l'annexe des comptes consolidés qui présente la justification et les impacts du changement de présentation impactant certains postes du compte de résultat.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre

jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, dont le montant total figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 3 578 K€, font l'objet de tests de dépréciation selon des modalités décrites dans les notes de l'annexe intitulées « Note 1 – Principes comptables, 6°) c) Ecart d'acquisition », « Note 2 – Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations – 3°) Frais de développement activés, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles » et « Note 11 – Ecart d'acquisitions ».

Nous avons examiné la mise en œuvre de ces modalités, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies pour les entités concernées, contrôlé leur traduction comptable et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Évaluation des impôts différés sur déficits reportables

Les impôts différés actifs, dont le montant total au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 1 894 K€, sont déterminés selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe intitulées « Note 1 – Principes comptables, 11°) Impôts », « Note 2 - Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations – 6°) Impôts différés » et « Note 10 – Impôts ».

Nous avons examiné les modalités de détermination des impôts différés actifs, contrôlé la concordance des bases d'évaluation retenues avec les données prévisionnelles dont elles sont issues et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

VERIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 30 avril 2026

Les commissaires aux comptes

Forviz Mazars
Caroline ADAM
Associée

Société Fiduciaire de Révision
Philippe PFLIMLIN
Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale de la société NSC GROUPE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NSC GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Principes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Les notes de l'annexe intitulées :

- « Note 1 – Principes comptables / 2. Titres de participation »
- « Note 3 – Analyse des résultats / 2. Les produits et charges financiers »
- « Note 4 – Les immobilisations »
- « Note 18 – Renseignements concernant les filiales »

exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et des créances en comptes courants sur ces filiales, et les données chiffrées afférentes.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la

fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 30 avril 2026

Les commissaires aux comptes

Forviz Mazars
Caroline ADAM
Associée

Société Fiduciaire de Révision
Philippe PFLIMLIN
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

A l'Assemblée Générale de NSC GROUPE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

SOCIÉTÉ CIVILE ALSAPAR

Convention de compte courant bloqué

Selon convention en date du 16 septembre 2021 autorisée par votre Conseil d'Administration du 15 septembre 2021, votre actionnaire ALSAPAR consent à fournir une avance en compte courant bloquée de

500 000 € pour une durée de 6 ans, au taux EURIBOR moyen mensuel 1 mois + 1,0 % (plancher 0 %).

Le solde du compte courant créditeur à la date de clôture s'élève à 515 737 €.

Les intérêts comptabilisés en charges s'élèvent à 15 737 € au titre de l'exercice.

SCI FLORIMMO

Convention de compte courant

En date du 7 décembre 2017, votre société a conclu avec sa filiale la SCI FLORIMMO une convention de compte courant rémunéré au taux annuel fixe de 3 %, portant sur un montant de 320 000 €.

Selon avenant n° 1 du 3 décembre 2018, autorisé par votre Conseil d'Administration le même jour, le montant de la convention de compte courant a été porté de 320 000 € à 450 000 €, au taux d'intérêt de EURIBOR 1 mois (plancher 0 %) + 2,0 %, avec effet différé au 1er septembre 2019.

Selon avenant n° 2 du 7 décembre 2020, autorisé par votre Conseil d'Administration du 4 décembre 2020, le montant de la convention a été porté de 450 000 € à 500 000 € au même taux que précédemment.

Selon avenant n° 3 du 13 juin 2021, autorisé par votre Conseil d'Administration du 3 juin 2021, le montant du compte courant a été porté de 500 000 € à 600 000 € au même taux que précédemment.

Le solde du compte courant débiteur à la date de clôture s'élève à 358 079 €.

Les intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élèvent à 9 590 €.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 30 avril 2026
Les commissaires aux comptes

Forviz Mazars
Caroline ADAM
Associée

Société Fiduciaire de Révision
Philippe PFLIMLIN
Associé

INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination, siège social et siège administratif

Siège social: 170, rue de la République - 68500 Guebwiller
Siège administratif: 170, rue de la République – 68500 Guebwiller

Forme juridique de la société

Société anonyme à Conseil d'administration.

Date de constitution et durée

La société a été constituée en 1810. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi et par les statuts, elle prendra fin le 15 septembre 2053.

Objet social

La société a pour objet :

- La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, et la gestion de ces participations, l'animation et la coordination des sociétés,
- Toutes prestations de services et d'études techniques, dans les domaines industriels, financier, commercial et administratif, accessoirement l'achat et la vente de tous biens et produits nécessaires à ces activités,
- L'exploitation directe ou indirecte de brevets, licences, marques et droits assimilés,
- L'achat, la construction, la prise à bail de tous immeubles, bâtis et non bâtis, leur mise en valeur et exploitation par tous moyens,
- La société peut recourir en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature ou importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées à l'alinéa qui précède, ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires,
- Le tout directement ou indirectement, par voie de création de société et groupement nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location gérance de tous biens et autres droits,
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Registre du Commerce - SIRET - Code APE

Registre du Commerce : Colmar B 915 420 491
Numéro SIRET : 915 420 491 00010
Code APE : 7010 Z

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société

Les documents juridiques relatifs à NSC Groupe peuvent être consultés au siège social de la société.

Exercice social

L'exercice social de NSC Groupe commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures, et des sommes portées en réserve, en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève les sommes destinées à la constitution et à l'alimentation de toutes réserves et provisions ou fonds de prévoyance d'une nature quelconque ou encore à un report à nouveau.

Le solde éventuel est réparti aux actionnaires au titre du dividende dont le montant unitaire serait équivalent pour chaque action.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée générale, sont fixées par elle, ou à défaut par le Conseil d'administration. Toutefois, cette mise en paiement doit avoir lieu dans le délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai accordée par décision de justice.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves et provisions dont elle a la disposition, soit pour compléter le dividende statutaire, soit à titre exceptionnel, en indiquant expressément le ou les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale peut offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions émises par la société, ceci aux conditions fixées ou autorisées par la loi.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Mode de convocation

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration.

A défaut de convocation par le Conseil d'administration, les Assemblées générales peuvent être également convoquées :

1. Par le ou les Commissaires aux comptes dans les conditions prévues à l'article 24 des statuts,
2. Par un mandataire désigné en justice à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social,
3. Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société.

Les réunions ont lieu au siège social, ou en tout autre endroit indiqué par l'avis de convocation.

Après accomplissement des formalités préparatoires prévues par la réglementation en vigueur, les convocations aux Assemblées générales sont faites, quinze jours au moins avant l'Assemblée, par envoi aux frais de la société, à chaque actionnaire titulaire d'actions nominatives inscrites en compte, d'une convocation par lettre simple. Les actionnaires titulaires d'actions au porteur sont convoqués selon les modalités fixées par la loi.

Le délai ci-dessus est ramené à six jours en cas de deuxième convocation.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer valablement faute de quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes et l'avis de convocation doit rappeler la date de la première Assemblée. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire prorogée sur deuxième convocation, dans les conditions prévues par cet article

Conditions d'admission

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Toutefois, le droit pour l'actionnaire de participer à l'Assemblée est subordonné à son inscription sur le registre des actionnaires au moins cinq jours avant la date de l'Assemblée, sauf si le Conseil d'administration a réduit ou supprimé ce délai.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Toutefois, les mineurs ou interdits seront valablement représentés par leur tuteur, les sociétés et établissements publics par leur représentant légal ou par tout mandataire spécialement habilité à cet effet, sans qu'il soit nécessaire que le tuteur, le représentant légal ou le mandataire soit personnellement actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, au plus tard quatre jours avant la réunion de l'Assemblée générale, sauf la faculté pour le Conseil d'administration d'accepter que les dépôts soient faits en dehors de cette limite.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale, peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

Conditions d'exercice du droit de vote

Dans toutes les Assemblées générales (ordinaires ou extraordinaires), le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital que représente chaque action, et chacune d'elles donne droit à une voix au moins, sauf limitation édictée par les dispositions légales.

Un droit de vote double est attribué, à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire. Le point de départ de ce délai de quatre ans correspond à la date d'inscription dans les comptes établis sur le registre de la société, au nom de chaque propriétaire.

Toutefois, le droit de vote double est attribué dès leur émission, aux actions nominatives représentant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, et attribuées à un actionnaire du chef d'actions anciennes lui conférant ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote supplémentaire attribué en application de l'alinéa précédent.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de partage de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus au dit alinéa.

Le droit de vote double visé ci-dessus ne pourra être supprimé par une Assemblée générale extraordinaire qu'après avoir requis l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit. Cette Assemblée statuera dans les mêmes conditions qu'une Assemblée générale extraordinaire.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires, sauf convention contraire notifiée par les intéressés à la société suivant lettre recommandée avec avis de réception.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

La société ne peut valablement voter avec les actions achetées par elle dans les conditions prévues par la loi ; il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.

Forme des actions. Connaissance de l'actionariat

Les actions revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire sauf l'effet des dispositions légales contraires.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi.

En complément des dispositions légales, tout actionnaire venant à détenir ou à cesser de détenir un nombre d'actions représentant plus de 2 % des droits de vote doit informer la société, par lettre recommandée avec avis de réception et dans le délai de quinze jours à compter du jour où la fraction est atteinte ou cesse de l'être, du nombre total d'actions qu'il possède.

En cas de non-respect de l'obligation d'information mentionnée ci-dessus et si la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée, en est faite par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % des droits de vote, le défaut de déclaration entraînera l'application des sanctions prévues par la loi.

Identification des actionnaires

La société se réserve le droit, à tout moment et à ses frais, de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

RENSEIGNEMENTS A CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont prévues par les dispositions statutaires (titre deux des statuts). L'Assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider, sur le rapport du Conseil d'administration, une augmentation de capital.

Si l'augmentation est réalisée par incorporation de réserves, bénéfiques, ou primes d'émission, l'Assemblée statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires.

Si l'augmentation est réalisée par apports en numéraire ou en nature, avec création d'actions nouvelles, l'assemblée statue valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans à dater de l'autorisation qui lui a été donnée.

MONTANT DU CAPITAL LIBÉRÉ, NOMBRE ET CATÉGORIES D' ACTIONS

Le titre a été admis à la Bourse de Paris le 23 décembre 1981 au hors cote spécial, puis transféré au Second Marché lors de sa création. L'exercice 1997 a été marqué par une offre publique de rachat d'actions. L'opération a porté sur 170 675 titres.

Au 31 décembre 1998, le capital social entièrement libéré est de 60 millions de francs divisé en 600 000 actions de 100 francs, toutes de même catégorie.

Au Conseil du 8 janvier 1999, le capital a été fixé à 9 600 000 €, divisé en 600 000 actions de 16 €, par intégration de réserves pour 2 971 872 francs.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2002 a procédé à l'annulation de 30 000 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2005 a procédé à l'annulation de 13 750 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2008 a procédé à l'annulation de 8 000 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2014 a décidé de réduire le capital social à concurrence d'une somme de 866 480 € et de le ramener ainsi d'un montant de 8 772 000 € à 7 905 520 € par voie d'annulation de 54 155 actions, de 16 € nominal, détenues par la société. Le Conseil d'administration du 5 décembre 2015 a constaté la réalisation de ladite réduction de capital.

Le Conseil d'administration, par délégation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2017, a décidé de réduire le capital social à concurrence d'une somme de 522 688 € et de le ramener ainsi d'un montant de 7 905 520 € à 7 382 832 € par voie d'annulation de 32 668 actions, de 16 € nominal, détenues par la société. Le Conseil d'administration du 18 octobre 2017 a constaté la réalisation de ladite réduction de capital.

Le Conseil d'administration, par délégation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2025, a décidé de réduire le capital social à concurrence d'une somme de 710 784 € et de le ramener ainsi d'un montant de 7 382 832 € à 6 672 048 € par voie d'annulation de 44 424 actions, de 16 € nominal, détenues par la société. Le Conseil d'administration du 18 juin 2025 a constaté la réalisation de ladite réduction de capital.

Plan d'option

L'Assemblée Générale extraordinaire du 12 juin 1998 a autorisé un plan d'option par rachat et/ou souscription au bénéfice de 7 000 titres.

Le plan a été mis en œuvre le 28 juin 1999.

L'option portait encore sur 5 835 titres lorsque le plan a échoué le 27 juin 2007 inclus.

Ces titres ont été annulés par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2008.

Évolution du capital

Les chiffres figurant dans les colonnes "Capital", "Primes" et "Nombre d'actions" représentent des variations à l'exception de ceux, libellés en gras, qui correspondent à la situation du capital aux dates indiquées.

Nature des opérations	Date	Capital	Primes (*)	Nombre d'actions	Nominal de l'action
	14.05.1979	51 700 KF	-	94 000	550 F
Incorporation de réserves	17.05.1982	4 700 KF	-	-	600 F
Division de l'action	01.10.1985	-	-	470 000	100 F
Incorporation de réserves	14.06.1986	5 640 KF	-	56 400	100 F
Incorporation de réserves	01.09.1988	6 204 KF	-	62 040	100 F
Levée d'option de souscription d'actions	31.12.1988	19 KF	163	187	100 F
Levée d'option de souscription d'actions	31.12.1989	17 KF	144	165	100 F
Incorporation de réserves	15.09.1990	6 828 KF	-	68 279	100 F
Levée d'option de souscription d'actions	31.12.1990	39 KF	337	387	100 F
Augmentation de capital	01.07.1996	39 590 KF	327 938	395 903	100 F
Réduction de capital	01.07.1996	(37 669 KF)	(311 330)	(376 686)	100 F
Offre publique de rachat	16.07.1997	(17 068 KF)	(17 252)	(170 675)	100 F
	31.12.1998	60 000 KF	0	600 000	100 F
Conversion en euros avec incorporation de réserves	08.01.1999	9 600 000 €	0	600 000	16 €
Annulation de titres	28.06.2002	(480 000 €)	-	(30 000)	16 €
	31.12.2002	9 120 000 €	-	570 000	16 €
Annulation de titres	11.07.2005	(220 000 €)	-	(13 750)	16 €
	31.12.2005	8 900 000 €	-	556 250	16 €
Annulation de titres	04.07.2008	(128 000 €)	-	(8 000)	16 €
	31.12.2008	8 772 000 €	-	548 250	16 €
Annulation de titres	05.12.2015	(866 480 €)	-	(54 155)	16 €
	31.12.2015	7 905 520 €	-	494 095	16 €
Annulation de titres	18.10.2017	(522 688 €)	-	(32 668)	16 €
	31.12.2017	7 382 832 €	-	461 427	16 €
Annulation de titres	18.06.2025	(710 784 €)	-	(44 424)	16 €
	31.12.2025	6 672 048 €	-	417 003	16 €

(*) Primes : les montants correspondent aux mouvements sur les primes d'émission, d'apports ou de fusions, liées aux opérations de capital.

Cotation des titres de la société

L'assemblée générale a approuvé, le 7 novembre 2016, le transfert de la cotation des titres de NSC GROUPE SA depuis le marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation Alternext Paris. La radiation d'Euronext ayant eu lieu le 9 janvier 2017, le transfert sur Alternext Paris est effectif depuis le 10 janvier 2017.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS OU ENGAGEMENTS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Titres non représentatifs de capital

NSC Groupe n'a pas émis de parts de fondateur ou de certificats de droits de vote.

Obligations

NSC Groupe n'a pas émis d'obligations.

INTEGRATION FISCALE

La société NSC Groupe s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le Groupe en application des dispositions de l'article 223 A du CGI à compter du 1er janvier 1997.

L'intégration fiscale concerne l'ensemble des sociétés françaises détenues à 95% et plus.

HISTORIQUE DU GROUPE

- 1810** Création de la société
- 1969** Acquisition de la société Thibeu, constructeur de cardes
Acquisition de la filiale anglaise de Thibeu
- 1973** Création de la filiale italienne
- 1979** Création de la filiale américaine
- 1981** Introduction au hors cote spécial à la Bourse de Paris
- 1983** Transfert automatique du titre de la société du hors cote vers le Second Marché
- 1986** Acquisition de la société FIP, holding de la société Asselin, constructeur d'étaleurs-nappeurs et de la société Same, société d'applications mécaniques, électriques et électroniques
- 1996** Apport partiel d'actif de l'ensemble de l'activité industrielle à la société N. Schlumberger & Cie, la société faitière optant pour la dénomination NSC Groupe
- 1997** Fusion-absorption de la société FIP
Création de la filiale Wuxi NSC Hongyuan
- 1999** Acquisition de 99,84 % des titres de la société Monomatic
- 2000** Acquisition de 74,50 % des titres de la société Pack'Industrie
- 2002** Création de la filiale Monomatic Italia, filiale de la société française Monomatic
- 2004** Acquisition de la part minoritaire de 30 % dans Wuxi NSC Hongyuan qui prend la dénomination Wuxi NSC Machinery Co. Ltd
- 2005** Succession d'apports partiels d'actifs donnant naissance aux activités actuelles : N. Schlumberger (machines textiles), Sant'Andrea Novara (machines textiles et environnement), Fonderie Schlumberger (fonderie), NSC Florival (gestion du patrimoine immobilier)
Regroupement de N. Schlumberger avec la filiale Finlande du groupe italien Orlandi dans la société Euroschor détenue à parité
Création de la société Fréaco
Acquisition de 66 % des titres de la société Spack System
Fusion-absorption de la société Asselin par la société Thibeu, l'ensemble ainsi constitué prenant la dénomination AsselinThibeu
- 2007** Prise en location gérance de Same par Asselin-Thibeu
- 2008** Fusion de Spack System et de Pack' Industrie sous la nouvelle dénomination Pakea
Fusion-absorption de Same par Asselin-Thibeu
Rachat des titres de Fonderie Schlumberger par Fréaco
- 2010** Création de NSC Environnement
- 2011** Cession des sociétés Asselin-Thibeu et Wuxi NSC Machinery au groupe Andritz
- 2013** Acquisition de 60% des titres de la société Fege et de 100% de la SCI FLF
- 2015** Acquisition de 38% supplémentaires des titres de la société Fege
Prise de contrôle à 100% de la société Euroschor
- 2016** Acquisition de 70% de la société Sant'Andrea Textile Machines
Fusion de NSC Florival avec NSC Groupe
- 2017** Fusion de Fréaco, NSC Environnement et SCI FLF avec NSC Groupe
Liquidation de Sant'Andrea Novara *In bonis*
- 2018** Prise de participation dans la SCI Florimmo à hauteur de 15,45 %
- 2019** Augmentation de la participation dans la SCI Florimmo à hauteur de 69 %
Acquisition des titres de Cogne Macchine Tessili au 16 décembre 2019
- 2020** Rachat de la participation minoritaire de 30% de SATM par N.Schlumberger
- 2021** Mise en liquidation de Pakea
Fusion de M2FL et Cogne Macchine Tessili (CMT) avec la société SATM détenue par N.Schlumberger
- 2022** Augmentation de la participation dans la SCI Florimmo à hauteur de 89,06 %
- 2023** Clôture liquidation de NSC Packaging au 14/12/2023
Dissolution judiciaire et Clôture de SBA (Société Belge d'Automatismes) au 18/10/2023
- 2024** Augmentation de la participation dans la SCI Florimmo à hauteur de 98,91 %
- 2025** Arrêt de NSC USA et vente du Site de Fort Mill



NSC GROUPE

170, rue de la République
68500 GUEBWILLER
Tél. +33 (0)3 89 74 40 19
Fax +33 (0)3 89 74 41 03
nsc@nsc.fr

www.nsc-groupe.com